

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 19 DECEMBRE 2017**

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2017
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X			
MASCLET Johanne	X			
CARREZ Didier		X procuration à Isabelle TAILLEZ		
FAIVRE Caroline	X			
ALLARD Patrick	X			
TAILLEZ Isabelle	X			
DESMENEZ Jean-Claude	X			
DELATTRE Marie Josée	X			
DELVAL Freddy	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
BERLINET Jean-Pierre	X			
SANTERRE Françoise	X			
BEDENIK Claudine	X			
DUMONT Christiane		X procuration à Claudine BEDENIK		
GEMZA Joselyne		X procuration à Johanne MASCLET		
JOUVENEZ Jean-Luc		X procuration à Marie-Josée DELATTRE		
JARUGA Henri	X			
LESPAGNOL Fatima		X procuration à Henri JARUGA		
DORNE Sylvie	X			
DAMBRIN Pascal	X			
WIDIEZ Dimitri	X à compter de son arrivée à 20h25		X jusqu'à son arrivée à 20h25	
WIDIEZ Lise		X procuration à Elise SALPETRA jusqu'à son départ à 20h57	X à compter du départ de Elise SALPETRA à 20h57	
SALPETRA Elise	X jusqu'à son départ à 20h57		X à compter de son départ à 20h57	
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
BRIDOUX Josyane		X procuration à Daniel POULAIN		
LEGRAND Véronique	X			
GUERIN Victor	X			
POP Cerasela			X	
WOSINSKI Bruno			X	
DEBLANGY Lucie			X	
CAMPISANO Vincent	X jusqu'à son départ à 21h02	X procuration à Patrick ALLARD à compter de 21h02		
POULAIN Daniel	X			

M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, un grand merci de votre présence à ce dernier Conseil municipal de l'année 2018 dont l'ordre du jour, -2017-, effectivement je suis en avance, comporte 19 projets de délibérations. C'était pour voir si vous suiviez dès le début ! Va falloir que je fasse gaffe sur le budget. Sur ces 19 projets de délibérations, le point majeur sera l'adoption du budget primitif de l'année 2018, qui est désormais voté en décembre et ce pour la deuxième année consécutive.

En corollaire du vote du budget un certain nombre de délibérations financières découlant de l'adoption du budget primitif comme le vote des taux d'imposition, les modalités de recours à l'emprunt, l'inscription de provisions ou encore le vote des subventions aux associations qui lui aussi a été avancé en décembre afin d'aider les clubs et associations en matière de trésorerie.

Avant d'aborder l'ordre du jour, les traditionnelles remarques liminaires.

Tout d'abord en vous indiquant que le compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 13 novembre a été affiché en mairie sous huitaine ainsi que sur le site Internet de la collectivité. Ce compte-rendu et le procès-verbal de cette séance sont joints au dossier de conseil dans le cadre du respect du principe d'information des conseillers. Les quatre commissions municipales constituées se sont réunies, là aussi comme avant chaque Conseil municipal afin d'étudier les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion et relevant de la compétence de chacune des commissions municipales.

La commission municipale des finances, la C1, a été ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux des groupes minoritaires afin de leur présenter le projet de budget primitif pour l'année 2018 et nous les avons déjà réunis lors d'un séminaire le 1^{er} décembre 2017 pour une revue de l'ensemble des projets municipaux. Cette commission municipale des finances a également profité de son ouverture à l'ensemble des élus des groupes minoritaires pour aborder la question des subventions aux associations.

La commission municipale n°3 qui n'avait pas de question inscrite à l'ordre du jour s'est tout de même réunie pour un point sur les dossiers la concernant et notamment la création de la Direction de la tranquillité publique.

Les comptes rendus de ces quatre commissions municipales, la 4 oui, réunies le 11 et 13 décembre sont déposés sur table. Une liasse spécifique dédiée aux annexes a été jointe au dossier de Conseil municipal à savoir les propositions relatives aux subventions aux associations, le budget primitif et la note explicative de celui-ci. Le tableau des effectifs du budget primitif, qui vous était joint au sein de la brochure est erroné et donc un nouvel exemplaire a été déposé sur table. Les autres annexes ont été insérées directement dans le dossier de Conseil municipal qui comporte 157 pages. Ces éléments d'information liminaires exposés, je vous propose donc d'ouvrir la séance du Conseil municipal de ce 19 décembre en procédant à l'appel nominal des conseillers municipaux, lequel appel nominal nous permettra de vérifier que les conditions de quorum sont bien remplies. Je vous propose pour cela de désigner notre secrétaire de séance, la benjamine du conseil, en l'occurrence Elise et je pense que tout le monde est d'accord pour s'exonérer du recours au vote à bulletin secret et de la désigner à main levée. Pas de problème. Donc Elise si tu peux nous faire l'appel nominal.

Mme SALPETRA : Appel nominal

M. le MAIRE : Merci Elise. Par cet appel nominal nous constatons que les conditions de quorum sont respectées. Il est donc possible d'ouvrir les questions inscrites à l'ordre du jour à commencer par l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2017. Avez-vous des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès-verbal. Y a-t-il des abstentions, des voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Je vous en remercie.

Vous constatez également que le 1^{er} point à l'ordre du jour, l'état des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, nous sommes page 7 du livret de conseil, et vous constaterez que cette présentation du compte rendu de ces décisions a sensiblement évolué et elle comporte désormais une mention spécifique pour les marchés notifiés sur le fondement de la délégation générale au Maire, nous sommes page 11. Ça concerne les procédures adaptées entre 25 000 et 209 000 € HT.

Pas de question je suppose.

Nous pouvons aborder l'ordre du jour à proprement parler par une première délibération, nous sommes page 15.

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Opération de recensement en 2018 - agents recenseurs et coordonnateur - organisation du dispositif.

M. le MAIRE : Une délibération classique que nous prenons chaque année.

La note de synthèse vous rappelle que le recensement exhaustif de la population des collectivités de plus de 10 000 habitants est abandonné depuis 2004 au profit d'un recensement par sondage à hauteur de 8% des adresses par an. La collectivité reçoit pour ce faire une dotation de 2 988 € pour le recensement qui aura lieu en 2018 et qui se déroulera du 18 janvier au 24 février. Il convient donc pour ce faire de s'attacher les services d'agents de la collectivité qui sont volontaires.

L'échantillon est estimé à environ 2 000 habitants. Il convient de recruter 5 agents pour effectuer les dites opérations de recensement. Les opérations afférentes à ces 5 emplois d'agents recenseurs ainsi qu'au coordinateur adjoint et au coordinateur seront imputées au budget communal au chapitre 12, en précisant que la rémunération des agents recenseurs est fixée sur la base d'une augmentation ponctuelle de leur régime indemnitaire et pour le coordinateur et son adjoint sur la base d'une hausse ponctuelle des régimes indemnitaires et l'octroi de repos compensateurs.

Y a-t-il des questions, c'est une délibération que nous prenons chaque année à la même période. Pas de questions ?

Je vous propose d'adopter cette délibération qui nous demande, page 17, en son article 1^{er} de fixer à cinq le nombre d'agents recenseurs recrutés sur la période de recensement ;

en son article 2 de fixer la rémunération des agents recenseurs forfaitairement à 39 heures versées et en précisant que celles-ci seront rémunérées sur les mois de janvier et février après constatation du service fait.

L'article 3 vous propose de décider de procéder au recrutement d'un coordonnateur qui est également correspondant RIL et celui de son adjoint et de fixer leur rémunération à 100 heures de repos compensateur pour le coordinateur et pour son adjoint un forfait de 50 heures versées sur son indemnité horaire pour travaux supplémentaire (I'HTS) et 50 heures de repos compensateur et nous prenons acte que l'Etat nous versera royalement 2 988 €, sachant que ces 2 988 € ne couvriront pas la dépense qui en résultera pour la Commune, laquelle dépense sera prélevée sur les crédits inscrits du budget de la Commune.

Tout le monde est d'accord, pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Et vous avez en pièce jointe le courrier de la Direction régionale des Hauts-de-France de l'INSEE.

2 - Fourniture de carburants et de gas-oil non routier pour les véhicules et engins de la Commune et du centre communal d'action sociale (CCAS) de Sin-le-Noble Constitution d'un groupement de commande entre la Commune et le CCAS de Sin-le-Noble - Adhésion et signature

M. le MAIRE : C'est une délibération à vocation administrative, nous sommes page 21.

La note de synthèse vous rappelle que l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux de constituer des groupements de commandes en vue de l'obtention de tarifs avantageux dans la cadre d'achats groupés. Or il convient justement de lancer une procédure de marché public relative à la fourniture de carburants et de gas-oil non routier puisque nos marchés sont arrivés à terme. Il apparaît donc opportun de constituer un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS dont les besoins respectifs sont estimés à 66 000 € HT et 2 000 € HT soit un total cumulé de 68 000 € HT.

La Commune serait désignée coordonnateur de ce groupement et se chargerait de l'intégralité de la procédure de désignation du titulaire avec un minimum de 29 000 € HT et un maximum de 86 000 € HT pour la Commune et de minimum 1 000 € HT et un maximum de 4 000 € HT pour le CCAS.

La Commune gèrerait également l'exécution de ce contrat annuel et une convention entre les 2 entités serait à signer en précisant les termes de ce groupement de commandes.

Vous avez justement le projet de convention de ce groupement de commande qui vous est mis en annexe page 25. La commission n°1 qui s'est réunie le 13 décembre a émis un avis favorable et unanime. Des questions sur ce groupement de commandes ?

Nous pouvons adopter la délibération page 23, article 1^{er} en décidant de constituer un groupement de commandes auquel participeront la Commune de Sin-le-Noble et le CCAS de Sin-le-Noble ;

Article 2 d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;

Article 3 d'accepter que la Commune soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;

L'article 4 de m'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

L'article 5 d'autoriser la Commune à gérer l'exécution du marché jusqu'à sa conclusion technique et financière.

L'article 6 de m'autoriser à signer le ou les marchés attribués au terme de la procédure et à les notifier et à procéder, par l'article 7, à d'éventuelles modifications du ou des contrats par voie d'avenants.

Et on vous rappelle à l'article 8 que les crédits nécessaires à l'exécution de la convention du marché sont inscrits au chapitre 11 du budget communal.

Tout le monde est d'accord ? Pas d'absentions ? Pas de voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – Adhésion aux services de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord

M. le MAIRE : Nous sommes page 29.

L'agence technique départementale du Nord, qui était sous statut associatif, et qui dispensait des conseils en ingénierie territoriale a été dissoute et son activité a été reprise par l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord qui a été créée à cet effet mais sous statut d'établissement public à caractère administratif, donc un EPA.

Cette dernière est entrée en activité au 1^{er} janvier 2017. Elle a pour mission d'accompagner les communes et les EPCI du Nord dans la définition et le montage de leurs projets locaux dans différents domaines tel que l'aménagement du territoire, le développement durable, le sport, la culture et les ressources.

Cet accompagnement de l'EPA est à destination de ses adhérents et cette offre d'accompagnement semble particulièrement intéressante pour la Commune de Sin-le-Noble dont la Chambre régionale des comptes notait dans son rapport le manque d'ingénierie et le sous-effectif en cadres A et ce d'autant plus dans le contexte actuel de tension budgétaire d'une part et d'un nombre important de projets à réaliser comme nous le verrons dans le budget primitif. Il est donc opportun d'adhérer à cette structure, ce qui impliquerait le versement par la Commune d'une cotisation de 21 centimes par habitants soit environ 3 300 € pour Sin-le-Noble. Un coût qui semble relativement faible mais qui permettra à la collectivité de disposer d'une source supplémentaire de conseils.

Pour votre information, nous avons joint les courriers de Jean-René Lecerf du 14 novembre 2016 et du 28 février 2017, page 33-34-35, la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2016, page 37 et page 43 les statuts de l'agence d'ingénierie départementale du Nord, sachant que la commission n°1, qui s'est réunie le 13 décembre, a, là aussi, formulé un avis unanime et favorable.

Des questions ? Des remarques ?

Je vous propose d'adopter la délibération et nous sommes page 31 et 32, l'article 1^{er} vous propose de décider d'adhérer à l'établissement public administratif dénommé « Agence d'Ingénierie Départementale du Nord » ;

L'article 2 d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de ladite Agence.

L'article 3 d'approuver le principe du versement d'une cotisation annuelle qui sera prélevée sur le chapitre 011 du budget de la Commune sachant qu'au titre de l'exercice budgétaire 2017 elle aurait été de 3 298,65 €.

Il convient de désigner un représentant titulaire à l'agence et un représentant suppléant et donc je vous propose de désigner Dimitri Widiez comme titulaire et moi-même comme suppléant.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

II. AFFAIRES FINANCIÈRES

4 – Budget primitif 2018

M. le MAIRE : Nous arrivons à la partie budgétaire, à la partie financière, dont je suis le rapporteur.

Je vous invite à vous reporter à la note de synthèse qui était annexée au procès-verbal, à l'ordre du jour, pardon.

Cette note de synthèse commence par un rappel réglementaire puisque le Code général des collectivités territoriales énonce que le vote du budget a lieu dans un délai de 2 mois après le débat d'orientation budgétaire, qui a été tenu lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2017. Nous sommes donc bien dans le délai des 2 mois.

Ensuite les quelques éléments de contexte qui ont été détaillés dans le rapport de débat d'orientation budgétaire, mais il est important de résumer ici très brièvement.

A commencer par la décision, depuis 2016, d'un changement de paradigme en avançant le vote du budget à la mi-décembre, lequel, était par le passé, traditionnellement voté en avril, et ce pour doter la Commune des outils de gestion qui permettent un pilotage budgétaire et la sécurisation financière de la collectivité en commençant le 1^{er} janvier avec un budget qui a été adopté. Alors évidemment, à cette date, nous n'avons pas connaissance ni du montant des impôts, ni des dotations dont bénéficiera la Commune pour l'année 2018.

A cette date également, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 n'ont pas encore été présentés à l'organe délibérant et nous ne pouvons donc pas procéder à l'affectation des résultats.

Ces 2 éléments concernant le montant des impôts, des dotations et l'affectation des résultats nous conduiront à ce qu'un budget supplémentaire soit proposé en cours d'année, une fois que le Conseil municipal aura validé les documents comptables de l'année 2017.

Autre élément à porter à votre connaissance, à rappeler tout au moins, un plan pluriannuel de gestion qui couvre la période 2016-2020 a été travaillé et présenté aux élus des groupes minoritaires lors d'un séminaire de travail le 1^{er} décembre 2017.

Ce plan pluriannuel de gestion a permis de projeter les capacités d'investissement de la Commune sur cette période 2016-2020 au regard de la capacité d'autofinancement qui est estimée, au regard des perspectives d'endettement et des engagements pluriannuels.

Ce plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2016-2020 reprend la liste des investissements qui sont projetés et a également été travaillé avec les élus des groupes minoritaires lors du séminaire de travail le 1^{er} décembre 2017.

Les éléments de contexte liés à la conjoncture nationale, puisque nous ne sommes pas à l'âge gaulois, nous dépendons des différents éléments de conjoncture. La croissance de l'économie française s'est renforcée puisque l'INSEE table, dans sa dernière note de conjoncture publiée le 28 septembre 2017, sur une croissance de 1,7% pour 2017.

Et dans ce contexte ça nous intéresse fortement, le taux d'intérêt à 10 ans pourrait amorcer une remontée très graduelle l'année prochaine.

Au niveau du contexte 2017 des finances publiques locales, nous l'avons déjà évoqué, dans le cadre du rapport du débat d'orientation budgétaire, l'épargne brute des collectivités territoriales devrait enregistrer une nouvelle progression résultat d'un rythme de dépenses de fonctionnement un peu inférieur à celui des recettes de fonctionnement, puisque les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 1,5% alors que les recettes augmenteraient de 1,6%.

Et la légère accélération observée des dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2017 résulterait en premier lieu des charges de personnel. Nous l'avons souvent évoqué ici, l'augmentation du point d'indice de la fonction publique de 0,6 point en 2016 et en février 2017, la hausse du taux de la contribution à la caisse de retraite des agents des collectivités locales et la mise en place du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations ».

Nous pouvons passer page 5, où il est important de noter qu'après trois années de recul, les dépenses d'investissement, hors remboursements de la dette, 2017 devrait être l'année de la reprise. Et les dépenses d'investissement enregistreraient une hausse de 3,7 %, après une perte cumulée de plus de 10 milliards d'euros entre 2013 et 2016. C'est important à noter puisque nous sommes nous à rebours de cette perte considérable en matière d'investissement, puisque nous sommes nous en pic d'investissement depuis 2014.

Les perspectives 2018 pour les finances publiques locales, nous l'avons dit, et c'est aujourd'hui connu par tous mais c'est tellement prégnant qu'on vient de le rappeler ici, l'année 2018 devrait être porteuse de changements structurants pour les finances des collectivités locales même si à ce jour les contours de certaines mesures restent à préciser. Ça évolue tous les jours avec des amendements au Sénat, des amendements à l'Assemblée nationale, en tout cas, une chose est sûre c'est que la taxe d'habitation qui est perçue par le bloc communal ne serait plus acquittée que par 20% des ménages d'ici 2020. Et cette réforme s'étalerait sur 3 ans et le manque à gagner serait compensé par un dégrèvement. Alors, là aussi, nous sommes au niveau national, pour Sin-le-Noble, les premiers chiffres en notre possession, montrent que ce sera 92% des foyers qui seront exonérés de la taxe d'habitation puisque nous sommes une ville pauvre donc 80% des plus riches en France, ... ça fait 92% ... les 80% des moins riches ça fait 92% à Sin-le-Noble.

Et enfin les collectivités locales devront réaliser 13 milliards d'euros d'économies sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici la fin du quinquennat, en 2022. La contrainte pèserait désormais directement sur leurs dépenses.

Au niveau du bloc communal, les perspectives pour l'année 2017, l'investissement communal enregistrerait une progression de 4,1 %.

Les dotations en provenance de l'Etat poursuivent leur baisse.

Et l'effort consenti sur les dépenses de fonctionnement se poursuit en 2017 mais de façon un peu moins marquée qu'en 2016.

L'évolution des frais de personnel contribue à cette reprise avec une hausse de la masse salariale qui résulte des différentes mesures salariales décidées par le gouvernement.

Les charges à caractère général se stabilisent après trois années de baisse. Les mesures d'économies prises par les communes se poursuivent mais la reprise d'une légère inflation amortit ce mouvement. Là aussi c'est important puisque nous sommes dans ce même cas, nous faisons des efforts, mais la hausse de la reprise de l'inflation impacte notre chapitre 11, notamment. Et l'analyse des budgets des communes et plus précisément du poste des charges à caractère général, montre l'influence des prix.

Alors les perspectives 2018, nous sommes page 6, notamment au niveau des grandes lignes du projet de loi de finances (PLF) pour 2018 qui ont été dévoilées au mois de septembre avec 4 axes :

- un « pacte de confiance » pour plafonner les dépenses des grandes collectivités ; mais là aussi ça évolue sans arrêt, on ne sait pas bien où sera positionné le curseur, tantôt c'est en nombre d'habitants, tantôt c'est en millions d'euros de budget ;
- le maintien des dotations ;
- la réforme de la taxe d'habitation ;
- le transfert d'une part de TVA aux régions. On l'avait déjà expliqué lors du rapport d'orientation budgétaire, cela n'a l'air de rien parce que nous ne sommes pas une Région mais les régions qui sont impactées diminuent leur fonctionnement et nous, nous avons des financements régionaux.

Les caractéristiques du budget de l'exercice 2018 :

Au niveau de la fiscalité, nous confirmons ce que nous avons décidé lors du rapport d'orientation budgétaire, à savoir pas de hausse des taux d'imposition locale, et ce pour la cinquième année consécutive du mandat et nous pouvons préciser, malgré un contexte particulièrement difficile. Effectivement depuis 2014, c'est le cinquième budget que nous votons et nous n'avons jamais voté de hausse des taux des impôts locaux.

1^{ère} année de la réforme de la taxe d'habitation, nous venons de le voir dans les perspectives 2018 du projet de loi de finances avec la fonte d'un tiers de la cotisation pour 92% des ménages sinois.

Les dotations : le maintien des dotations et ce pour la première fois depuis 2013, nous avons inscrit la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui devrait rester inchangée en 2018, mais malgré tout la perte cumulée sur 5 exercices atteindrait la somme de 3 619 515 €.

Nous espérons une péréquation renforcée, là aussi nous avons vu dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire : la hausse des dotations de péréquation verticale qui est prévue pour 2018 est de 190 millions d'euros soit un ralentissement par rapport aux augmentations de 300 millions inscrits en 2016 et 2017.

Dans le détail c'est la Dotation de Solidarité Urbaine qui progressera de 90 millions d'euros. Et vous le savez notre Commune qui est classée parmi les plus pauvres au niveau des villes de 10 000 habitants, est éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine et nous espérons bénéficier de ces crédits augmentés au niveau de la péréquation, même s'ils augmentent moins que les années précédentes.

Au niveau des éléments budgétaires qui pèseront sur l'exercice 2018 :

La réforme des emplois aidés, puisque je vous rappelle que nous avons 47 personnes qui étaient employées dans le cadre de ces dispositifs au mois d'août 2017.

Nous réaffirmons l'objectif de maintien du niveau des dépenses de fonctionnement même si la reprise de l'inflation impacte les achats et les coûts énergétiques.

L'endettement, nous avons un délai moyen de remboursement du stock de la dette qui avoisine les 5 ans et les ratios liés à l'endettement de la Commune restent inférieurs aux normes relatives aux communes de notre strate. Nous avons là de bons ratios.

La rénovation urbaine, depuis 2014 nous en parlons puisque cela faisait 4 ans que nous étions en pic de dépenses, en 2014, 2015, 2016, et 2017 avec au total 14 161 979,21 € qui ont été budgétés sur cette période et 2018 marquera un tournant budgétaire. Puisque en effet nous ne budgéterons que 530 000 € de dépenses nouvelles, malgré tout, notons que nous avons 4 515 126 € de restes à réaliser au niveau de la rénovation urbaine, mais ça y est nous sortons des difficultés liées à la rénovation urbaine puisque nous n'avons plus que 530 000 € et encore nous allons mettre en face des recettes de subventions et la rénovation urbaine hormis par les restes à réaliser de l'exercice 2017, qui seront transférés sur 2018, ne pèsera pas sur notre budget et nos comptes de l'année 2018.

Enfin au niveau des investissements :

Nous avons toujours ces dépenses de rénovation urbaine mais nous avons depuis quelques années un embouteillage de projets à réaliser et à financer du fait de l'incapacité à les financer par l'ancienne majorité municipale en raison des difficultés financières de la Commune et du refus des banques de prêter à la Commune à l'époque, c'était dans le rapport de la Chambre régionale des comptes qui a été rendu public en mai 2014, et à cela s'ajoute plusieurs projets nouveaux. Ces derniers sont rendus possibles grâce à l'autofinancement que la ville arrive à générer depuis 2014, laquelle capacité d'autofinancement implique la confiance retrouvée des banques et ensuite nous permet d'aller chercher des subventions d'investissement depuis 2014.

Les chiffres du budget : un budget de fonctionnement à 20 229 962 € et un investissement à 7 121 640,47 € et nous sommes à la fois page 7 de la note de synthèse et nous sommes page 6 de la maquette budgétaire ce qui nous fait donc un total de 27 351 602,47 € pour l'année 2018 au niveau du budget primitif.

Page 8 vous est détaillé l'équilibre de ce budget, un budget en fonctionnement de 20 229 962 €, un virement de la section de fonctionnement de 1 473 783,25 €. C'est l'autofinancement qui passe de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui elle, s'élève à 7 121 640,47 €.

Nous pouvons donc passer à l'analyse de la section de fonctionnement, nous sommes page 9 de la note de synthèse et page 7 du budget primitif.

Cette section de fonctionnement est estimée à 20 229 962 €.

Les principaux postes de recettes dans le détail, le chapitre 13 qui est celui des « atténuations de charges » s'élève à 50 000 €. C'est une somme identique à celle que nous avons inscrit au budget en 2017. Donc ce chapitre de 50 000 €, en fait c'est un seul article, l'article 6419 celui des « remboursements sur rémunérations des personnels ». Les atténuations de charges, comme son nom l'indique, nous constatons comptablement une charge et nous avons un remboursement qui devient un produit, par exemple c'est une assurance, si on a un remboursement d'assurances, on a des personnes ... ce sont des remboursements au niveau de la rémunération des personnels, donc on a budgété 50 000 €.

Le chapitre 70 « produits des services », nous y avons inscrit 729 300 €. Il s'agit des perceptions auprès de l'usager : concessions dans les cimetières pour 30 000 €, redevances funéraires pour 3 500 €, redevances d'occupation du domaine public pour 30 000 €, redevances à caractère culturel pour 53 000 €, sportif pour 59 000 €, loisir pour 10 000 €, social à 285 000 € et périscolaires pour 206 000 €.

C'est une relative stabilité par rapport au budget primitif de l'année 2017 puisque nous y avons inscrit 738 120 €, il est en baisse d'environ 30 000 €, de 8 000 € pardon, 8 820 € et c'est estimé au regard des éléments en notre possession pour l'année 2017.

3^{ème} chapitre budgétaire au niveau des principaux postes de recettes, le chapitre 73 « impôts et taxes » pour lequel nous avons inscrit 8 573 256 €. Nous vous le disions en préambule, conformément aux orientations budgétaires que nous avons détaillées lors du dernier Conseil municipal, nous avons décidé de maintenir les taux inchangés pour 2018, et ce pour la cinquième année consécutive du mandat et ce malgré que ces taux, on l'avait démontré dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire, restent inférieurs aux moyennes départementales.

Alors peut être là vous inviter à rejoindre la page 4, qui est une page intéressante, celle des ratios. Et, vous voyez qu'il y a un ratio qui est celui des produits d'imposition directe par population et vous voyez qu'à Sin-le-Noble ce ratio le numéro 2, s'élève à 339,66 € alors que pour les communes de notre strate, ce ratio s'élève à 550 €. Il y a donc un delta négatif de 210,34 € que nous multiplions par 15 785 habitants ce qui fait donc que Sin-le-Noble a 3 320 216 € d'impôt de moins qu'une commune de sa strate. Ça n'est pas rien quand on dit que Sin-le-Noble a un faible potentiel fiscal, est une ville pauvre, vous en avez là la preuve. Ça fait quand même 3 320 216 € d'impôt en moins que nous percevons.

La page 10 vous décrit la simulation des recettes en matière fiscale avec les prévisions pour l'exercice 2018 qui sont projetées au regard des chiffres de l'année 2017. Nous sommes partis sur une estimation d'une revalorisation des bases cadastrales de 0,9%. On l'avait expliqué lors du débat d'orientation budgétaire. C'est un changement des modalités de calcul de la revalorisation des bases cadastrales qui désormais est non plus sur l'estimation de l'inflation future mais qui sera calculé sur l'inflation constatée en N-1. Nous sommes partis sur 0,9%, paraîtrait-il que ça pourrait être un tout petit peu plus important. En tout cas le principe de prudence nous a fait partir sur une augmentation de 0,9 de revalorisation des bases cadastrales. Si cela devait être plus nous revisiterons les chiffres au budget supplémentaire lorsque nous aurons les états qui nous seront communiqués par les services fiscaux.

Donc les taux d'imposition pour 2018 : 24,95% pour la taxe d'habitation, 23,04% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), 51,57% sur la taxe foncière sur le non bâti. Tout cela nous donne donc 5 361 528 € de prévision sur ce chapitre budgétaire pour l'année 2018.

Vous voyez c'est une très légère hausse, nous avons 5 313 704 € de produit en 2017. Cette augmentation provient uniquement de la revalorisation forfaitaire des bases cadastrales.

Les principaux postes de ce compte sont les contributions directes, nous venons de le voir pour 5 361 528 €, l'attribution de compensation pour 2 000 000 €, la Dotation de Solidarité Communautaire pour 239 405 €, le Fonds de péréquation des Recettes Fiscales Communales et Intercommunales (FPIC) pour 300 000 €, la taxe sur l'électricité pour 220 000€ et les droits de mutation pour 190 000 €.

Le chapitre 74 « dotations et participations » s'élève à 10 719 401 €. On le disait tout à l'heure, nous espérons la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement pour l'année 2018 et nous l'avons inscrite stable par rapport à l'exercice 2017 pour 2 760 777 €. On le disait également que la Ville est éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), comme nous avons des critères particulièrement fragiles pour notre Commune, nous avons inscrit une hausse de 100 000 € avec un total de DSU à 3 900 000 €. Ce sont des espoirs, des anticipations. Nous verrons si nous sommes satisfaits ou pas. Et notons tout de même que la DSU dépasse désormais bien largement le montant de la DGF, puisqu'elle est 41% plus importante que la DGF, signes des difficultés financières de notre Commune et de ses indicateurs de fragilité.

Un poste qu'il est important de souligner, celui des DDU/DPV, vous savez que la Dotation Politique de la Ville a remplacé la DDU (Dotation de Développement Urbain) et nous avons estimé cette année à 1 734 408 € les inscriptions budgétaires de ces DDU/DPV. C'est un stock. Ce n'est pas ce que nous allons avoir cette année. Nous avons l'octroi d'une subvention et nous touchons les subventions au fur et à mesure de la réalisation des investissements. Cette année comme nous sommes en pic d'investissements, nous allons faire beaucoup d'investissements. Donc nous allons toucher les DDU/DPV en fonction de l'avancée de nos investissements, nous aurons des DDU de 2014, 2015, 2016, 2017 qui tomberont mais là aussi il faut être prudent parce que cette DDU/DPV ne représente que 50 à 80% des dépenses d'investissements hors taxes qui sont générées sur les différents projets tels que la réhabilitation de l'ancienne école Matisse en centre social, la transformation de l'ancienne chapelle Foucaut en maison de quartier pour le Puit du midi et la gare, la réhabilitation de la salle de sports Rousseau, la fin des travaux sur l'école Joliot Curie au niveau de la performance énergétique, le solde de subventions sur les terrains synthétiques des 2 stades, la salle de sports Joliot Curie que nous rénovons, dont nous faisons une extension cette année ... Et sur tous ces projets nous avons des DDU/DPV qui sont inscrites en fonctionnement et qui partent financer de l'investissement via le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. N'oublions pas que sur ces projets nous avons des subventions sur du hors taxe et que nous devons payer les 20% de TVA supplémentaire.

Voilà pour le détail de ce chapitre 74.

Et enfin le dernier chapitre, le 75, « autres produits de gestion courante » s'élève à 143 000 €. Il est constitué principalement des revenus des immeubles pour 135 000 € et les redevances qui sont versées par les concessionnaires ou les fermiers pour 7 000 €.

Voilà la fin de la présentation de la section de fonctionnement au niveau de ses recettes, nous pouvons donc aborder la présentation des postes des dépenses de fonctionnement et nous vous avons mis page 11 une synthèse des charges de fonctionnement du budget 2018 avec un rappel du budget primitif de l'exercice 2017.

Le budget primitif s'élève donc à 20 229 962 €, et là aussi, je vous invite à vous reporter à la page 4 où nous avons les différents ratios. Il en est un qui est intéressant, c'est le ratio des dépenses réelles de fonctionnement sur population. Nous voyons à Sin-le-Noble, c'est le premier ratio, il s'élève à 1 073, 95 €. Il est de 1 141€ pour les communes de la strate, nous voyons ça nous fait une baisse de 67€ par habitant, quand nous multiplions ce chiffre de 67 € par 15 785 habitants, nous voyons que nous avons un chiffre de 1 058 384 €. Ça veut dire que nous avons un budget qui est inférieur aux autres communes d'1 058 384 € en fonctionnement, qui est pas inférieur aux autres communes, qui est inférieur à la moyenne, comme c'est une moyenne, il y a des communes qui ont 1 million d'euros de plus que la moyenne donc on peut avoir jusque 2, 3 millions de moins que les communes de notre strate. Tout ça ce sont des indicateurs qui marquent bien la fragilité de notre budget.

La page 12 vous présente sous forme d'un camembert la répartition de ces dépenses de fonctionnement. Vous voyez sans surprise que le premier chapitre budgétaire de ces dépenses de fonctionnement c'est le chapitre 012 « charges de personnel », il est de 57%, on verra tout à l'heure en fait qu'il est de 67% puisque là nous avons pris uniquement ... nous l'avons pris sur l'ensemble du budget, normalement cela se calcule sur les dépenses réelles de fonctionnement et là on est plutôt à 67%.

Le deuxième poste budgétaire c'est le chapitre 011 « charges à caractère général » : 19% du budget et nous voyons que les postes 3 et 4 et nous pouvons nous en réjouir, ce sont des virements à la section d'investissement. Il y en a un dont nous pouvons nous réjouir c'est le chapitre 023 qui représente 7% c'est ce que nous viron à la section d'investissement, il y en a un c'est le chapitre 42 « d'opération d'ordres entre section » c'est là la constitution d'une provision dont nous aurons à discuter dans les délibérations suivantes, là on peut moins s'en réjouir puisque c'est dans le cadre d'un litige, en tout cas d'un point de vue strictement budgétaire nous voyons que nous viron à la section d'investissement 16%, c'est plutôt pas mal, ce n'était pas le cas voici quelques années.

Premier poste de dépenses que nous explicitons dans cette note, le chapitre 011 « charges à caractère général » qui est inscrit pour 3 823 000 €. Ce compte regroupe les moyens de fonctionnement des services à l'exception des charges de personnel et nous l'avons estimé en hausse de 115 567 € par rapport au budget primitif 2017. On en parlait tout à l'heure dans les éléments de contexte notamment la reprise de l'inflation qui augmentent mécaniquement les coûts et notamment les coûts énergétiques. Et comme pour l'ensemble des communes, comme cela a été détaillé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et dans les éléments de contexte en préambule de la note. De toute façon les marges de manœuvre sur ce chapitre sont faibles, voire nulles, et surtout il y a une volonté municipale qui est affichée, de ne pas renier sur les dépenses obligatoires dont certaines n'ont pas été réalisées par le passé et qui engendrent un surcoût aujourd'hui par leur réalisation. On le dit régulièrement, c'est facile de dire on gère bien parce qu'on a fait baisser le chapitre 011 mais si on coupe dans des dépenses obligatoires, je l'ai déjà cité en commission des finances ou lors du séminaire de travail, il n'y avait pas par exemple d'assurance statutaire. Cela veut dire que si un employé tombe d'un toit, la Ville doit *ad vitam aeternam* lui payer une rente à lui ou à son épouse. Donc aujourd'hui nous avons fait le choix d'aller chercher une assurance statutaire, je crois que c'est presque 50 000 € par an. Ensuite les extincteurs quand il faut les changer, faut les changer, budgétairement on peut être content d'avoir baissé le 011 mais si on ne maintient pas les extincteurs, si on ne donne pas de vêtements de travail au personnel, si on ne leur fait pas suivre de formations... Et donc dans ce chapitre 011, ce sont les articles qui sont consacrés à l'entretien, les bâtiments, les voiries, les réseaux, le matériel roulant, les fournitures d'entretien que nous avons souhaité augmenter, depuis quelques temps dans le cadre de cette gestion que l'on peut appeler en bon père de famille. Et même si ce chapitre budgétaire est en hausse de 115 567 € par rapport au budget primitif, je vous rappelle que nous avons augmenté les crédits de ce chapitre budgétaire dans le cadre du budget supplémentaire et donc si nous additionnons budget primitif et budget supplémentaire, les prévisions budgétaires sont en baisse de 209 682 € par rapport au budget supplémentaire de l'année 2017 où ce compte était inscrit pour 4 032 682 €. Alors dans le détail je vous disais que c'était des dépenses pour la gestion en bon père de famille et puis la reprise de l'inflation, nous avons inscrit 15 000 € de dépenses supplémentaires au niveau énergie – électricité, 19 000 € au niveau du carburant, et beaucoup de provisions budgétaires au niveau de l'entretien, entretien réparation bâtiment : + 83 000 €, entretien des réseaux et réparation des

réseaux : + 15 000 €, entretien du matériel roulant : + 11 000 €. C'est vrai que ça coûte un peu en fonctionnement mais cela fera sans doute des économies sur les postes d'investissement dans les années futures parce qu'on sait que de l'entretien chaque année ça évite de grosses dépenses en investissement, avec de grosses casses à venir.

Le deuxième chapitre, le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » est inscrit pour 11 500 000 €. Il est en baisse de 400 000 € par rapport au budget primitif de l'exercice antérieur puisque nous y avons inscrit pour 11 900 000 € de crédits dans ce chapitre budgétaire. Grâce à une gestion rigoureuse, nous n'atteindrons pas ce chiffre en 2017, nous serons même nettement inférieurs à cette prévision et ce, on l'a déjà dit à plusieurs reprises, mais ce malgré un contexte contraint avec des augmentations gouvernementales, la double hausse du point d'indice de 0,6% en 2016 et 2017, les 1^{ers} effets des revalorisations liées à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), après les revalorisations de carrières des agents des catégories C et B intervenues en 2014-2015, et qui continuent de poursuivre leur effet en 2017 et donc en 2018, la hausse du taux de la contribution employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et notons, on avait 2 week ends d'élection l'année dernière, je vous l'avais déjà dit c'est 67 500 € d'heures supplémentaires qui ont été payées. Notons malgré que tout de nombreuses incertitudes demeurent au niveau de ce chapitre et notamment en raison de la réforme des emplois aidés qui impacte l'organisation municipale. Et peut-être que lors du vote du budget supplémentaire, nous devons aller ajuster cette provision du chapitre 012, puisque la réforme des emplois aidés ça joue sur deux tableaux, la baisse du nombre des emplois aidés et ce que nous aurions c'est une baisse du taux de prise en charge, nous avons parfois des agents sur lesquels nous avons des remboursements à 85/90 %. On annonce que ce sera 50% maximum. Donc même si on en a deux fois moins, on sera remboursé deux fois moins donc ça peut être potentiellement une baisse par quatre du ... plus sans compter les exonérations de charges.

Là aussi on peut se référer à la page 4 sur les ratios de la collectivité et notamment le ratio des dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement et là, nous voyons un coefficient de rigidité qui est important pour la Commune puisque nous avons 67,84 % alors que pour les communes de notre strate, elles ont elles un coefficient de 57,70%, cela veut dire que nous avons 17,57% de plus de coefficient de rigidité. Je l'ai déjà dit nous avons les services d'une ville de 17 000 habitants, nous avons une piscine, une école de musique, nous avons 58 bâtiments publics, 2 stades, 2 cimetières, une crèche, un multi-accueil, et donc nous avons les services d'une ville de 17 000 habitants mais nous avons un budget qui est inférieur à une ville de 17 000 habitants, ce qui fait donc mécaniquement augmenter ce coefficient de rigidité.

Autre chapitre le 65 « autres charges de gestion courante » qui est estimé à 1 105 506 €. Il concerne la subvention du CCAS que nous estimons à 570 000 €. Nous aurons à prendre une délibération dans le cadre des délibérations subséquentes à ce budget primitif, et cette subvention est en fait en baisse de 60 000 € par rapport à l'année 2017, puisque la subvention que nous versons au CCAS c'est pour équilibrer et faire face à son besoin de financement. Or le Département augmente sa prise en charge dans le cadre de l'APA et donc il y a 60 000 € de recettes supplémentaires pour le CCAS qui viennent neutraliser le déficit du service d'aide à domicile. Donc le CCAS a besoin de 60 000 € de moins, on le verra tout à l'heure dans le cadre du vote de cette subvention.

Et au niveau des subventions aux associations, elles sont inscrites pour 270 000 €, on le verra aussi tout à l'heure dans le cadre du vote des budgets aux associations. Nous avons dit depuis 2014 que nous ne baisserions pas le budget aux associations. Nous ne l'avons pas fait. Nous l'avons même réaffirmé dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire. Et au lieu de sanctuariser ce budget, nous proposons de l'augmenter de 4 % pour concrétiser la volonté municipale de soutien au tissu associatif. Nous sommes plus offensifs que ce que nous avons dit sur le débat d'orientation budgétaire puisque ce n'est pas un gel des dotations c'est une hausse de 4% du budget aux associations.

Le chapitre 66 « charges financières » n'amène pas de remarque particulière. Il est estimé à 396 000 € en ligne avec celui de cette année.

Le chapitre 42 « opérations d'ordre de transfert entre sections » est estimé à 1 803 822,75 €, il se décompose en 2 postes : la dotation aux amortissements pour 408 890 € et surtout d'une dotation pour provision pour risque de 1 394 932,75 €. Là aussi nous aurons une délibération à prendre tout à l'heure, c'est la provision que nous inscrivons dans le cadre du litige avec Eiffage dans la construction du groupe scolaire.

Le chapitre 023 « virement à la section d'investissement », j'en parlais tout à l'heure 1 473 783,25 €, c'est l'autofinancement que nous dégageons de la section de fonctionnement

et que nous allons placer en section d'investissement dans le cadre de notre volonté de rattrapage du plan de retard. Malgré tout, même si nous inscrivons une provision pour risque, le virement à la section d'investissement, nous pouvons en théorie additionner le chapitre 023 et le chapitre 42 au moins la provision pour risque. Donc en fait notre fonctionnement nous permet de faire un virement de 2 868 716 € à la section d'investissement. Là aussi je pense que c'est assez inédit.

La page 14 vous remet pour mémoire l'effet de ciseau qui a beaucoup alimenté les débats en cette assemblée notamment au cours des exercices 2008, 2010, 2012 et qui a conduit la Ville à faire l'objet d'une mise en réseau d'alerte puisque vous le voyez en 2008 les recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement étaient très proches et avaient tendance à se croiser. C'était également le cas en 2010, d'où la mise en réseau d'alerte de la Commune sur cette période. En 2012, à noter même si la ligne rouge des recettes réelles de fonctionnement fait un bond avant, en fait c'était par la perception d'une recette exceptionnelle par la Commune qui était l'indemnité d'assurance que la Ville a touché dans le cadre de l'incendie du centre social. C'était plus d'un million d'euros. Donc le pic en 2012 est totalement artificiel puisqu'il n'a rien à voir avec une amélioration structurelle des finances locales. Et vous voyez pour 2015, 2016 on a là un écart qui est important entre les recettes et les dépenses qui font s'éloigner le risque d'effet de ciseau et nous vous avons mis le compte administratif (CA) 2017 prévisionnel même s'il n'est pas encore arrêté puisque nous ne sommes pas encore au 31 décembre. Mais nous voyons qu'en 2017 nous sommes sur la même tendance qu'en 2015 et 2016.

Nous pouvons passer à la page 15 de la note de synthèse qui vous renvoie à la page 9 du budget puisque nous sommes à la synthèse de la section d'investissement. Et là aussi nous pouvons peut-être, avant d'aller à la page 9, aller tout de suite à la page 4, les fameux ratios d'informations financières de la Commune et où nous voyons le ratio dépenses d'équipement par population qui s'élève à 361,71 € pour Sin-le-Noble alors qu'il est de 295 € pour les communes de la strate ce qui montre qu'à Sin-le-Noble nous investissons 22,6 % de plus que les communes de notre strate. Donc quand on n'arrête pas de dire que Sin-le-Noble est une commune pauvre, on voit qu'en fonctionnement nous avons des ratios financiers qui sont inférieurs largement au ratio des communes de la strate, et par contre quand on dit qu'on est, malgré cette situation financière délicate, nous sommes en pic d'investissement et qu'il faut donc les financer, nous voyons donc que nous investissons malgré une situation financière plus précaire 22,6% de plus qu'une ville normale. Et l'autre ratio qui est sur les dépenses d'équipement celui des dépenses d'équipement sur les recettes réelles de fonctionnement montre là aussi que nous sommes à 28,22 % pour Sin-le-Noble alors que les communes de la strate sont elles, à 22,5%. Là aussi c'est un ratio qui est 25,42 % supérieur à Sin-le-Noble par rapport aux autres communes. Ces ratios sont assez intéressants, parce que je vous dis, ils résument à eux seuls toute la complexité de la gestion municipale, des ratios très fragiles au niveau fonctionnement et en face de ça un pic de besoin de financement pour la section d'investissement.

Nous pouvons revenir page 15 de la note de synthèse et page 9 du budget primitif au niveau de la section d'investissement.

La Ville est confrontée, depuis 2014, à un pic important de dépenses liées au programme de rénovation urbaine qui se poursuit en 2017 avec 530 000 € d'inscriptions nouvelles. Cette section d'investissement est estimée à 7 121 640, 47€ et c'est expliqué par des marges de manœuvre qui sont dégagées par la Ville et qui permettent de poursuivre le plan de rattrapage de l'important retard que nous avons pris en matière d'investissement, au niveau de la Commune. La Ville devra ainsi avancer sur des dossiers qui sont parfois anciens, puisque la Ville, par le passé, pouvait toucher des subventions mais qu'elle n'arrivait pas à dépenser puisqu'elle n'avait pas de capacité d'autofinancement et que les banques, 12 banques sollicitées en 2008... euh en 2012 : 12 refus, la Ville n'arrivait rien à mettre face aux subventions qu'elle obtenait. Nous faisons le rattrapage là-aussi.

Ces dossiers notamment ceux qui sont financés par la DDU ou la DPV (Matisse, Foucaut, Rousseau, Joliot Curie, salle de sport Joliot Curie, école de musique, ...). Au-delà de ce rattrapage sur des dossiers qui sont subventionnés, sur lesquels nous devons avancer pour ne pas perdre ces financements, l'absence d'investissement pendant de nombreuses années a engendré des besoins colossaux en matière de voirie, de téléphonie, d'informatique, d'accessibilité, de cadre de vie ... qui sont estimés à plusieurs dizaines de millions d'euros. On l'avait dit en 2014, 2015, rien que le chiffrage des voiries c'était 56 millions d'euros et c'était un chiffrage qui avait été fait par l'ancienne direction des services techniques. Ce n'est pas un chiffre que nous avons, nous, gonflé. C'est pourquoi, nous avons travaillé à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement - le PPI- qui estimé au regard des potentialités financières

projetées après l'établissement d'un plan pluriannuel de gestion PPG. Ces deux documents PPG et PPI qui couvrent la période 2016 à 2020 ont fait l'objet de séminaires de travail par le bureau municipal dans un premier temps, le comité de direction puis avec les représentants des groupes minoritaires lors de notre séminaire annuel du 1^{er} décembre dernier.

Au niveau des principaux postes de recettes, le chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement », nous en avons déjà parlé 1 473 783,25 € du fait des efforts de gestion réalisés depuis 2014 mais il est hautement stratégique de pérenniser, en 2018 puis les années suivantes, ce niveau d'autofinancement, même si je vous rappelle qu'il est, dans les faits de 2 800 000 € si nous intégrons la provision inscrite au chapitre 40.

Le chapitre 024 « produits de cession » s'élève à 1 344 200 €. Il est particulièrement élevé et il correspond à la vente du terrain de la place du cirque à la CAD. J'ai signé l'acte notarié il y a quelques jours. Même s'il a été signé en 2017, nous l'aurons en trésorerie mais nous ne pouvons l'inscrire comptablement que lorsque nous aurons tous les actes qui nous seront rendus par le notaire, en général, cela prend une année. C'est pour cela qu'il est prévu sur le budget 2018.

Le chapitre 10 « dotations et fonds divers » est estimé à 450 000 €. C'est notamment deux écritures le remboursement de la TVA dans le cadre du FCTVA pour 350 000 €, vous savez que nous payons en TTC et que nous sommes remboursés d'une partie de la TVA N+1 dans le cadre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). 350 000 € en remboursement des investissements de 2017 et 100 000 € de taxe d'aménagement.

Au niveau du chapitre 013 « subventions investissements », elles sont estimées à 889 859,80 €. Il s'agit essentiellement des subventions de l'Etat et de la Région notamment dans le cadre des projets FITA ou DSDT mais surtout de l'ANRU pour 641 890 € ... pour 620 900 € pardon. Et enfin également dans ce chapitre les amendes de police que nous touchons et qui sont inscrites dans ce chapitre 013 « subventions d'investissements ». Elles sont estimées à 50 000 €. C'est le produit des amendes de police que nous touchons chaque année.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » est inscrit pour 1 200 000 € puisque pour profiter de taux de bas, il est envisagé un nouvel emprunt de 1, 2 million d'euros. Les ratios favorables de la collectivité en la matière devraient aider à l'obtention de ce crédit ce qui permettra d'affecter l'autofinancement au plan de rattrapage de l'important retard pris depuis des années en matière d'investissements. Je l'ai expliqué aux élus dans la commission des finances. Nous inscrivons cet emprunt des 1,2 million et nous regarderons si nous irons ou pas le chercher. Effectivement il serait intéressant d'un point de vue strictement financier d'aller le chercher pour profiter des taux bas dont on sait qu'ils vont mécaniquement remonter mais d'un autre côté, nous savons que dans les tuyaux de la rénovation des finances publiques, il y a des choses qui traînent sur les ratios d'endettement. Donc on va attendre un tout petit peu pour voir ce qui va sortir des réflexions en cours au niveau des discussions entre le Sénat, l'Assemblée et le Gouvernement pour voir s'il est opportun ou pas d'aller s'endetter. Il peut être opportun d'aller s'endetter d'une part tout de suite parce qu'il y a des taux bas et d'autre part parce que peut être qu'il vaut mieux être endetté tout de suite pour montrer qu'après on se désendette. On va affiner la stratégie eu égard aux éléments d'information qui arriveront dans les jours, les semaines qui viennent. En tout cas il est inscrit pour équilibrer notre section d'investissement.

Et enfin le dernier chapitre, le chapitre 40 « opérations d'ordre entre sections », nous en avons déjà parlé puisque c'est des opérations d'ordre entre sections. Il est donc identique à l'inscription de la section de fonctionnement pour 1 762 597,42 € et il se décompose en 2 postes : un premier poste de provision pour litiges 1 394 932, 75 € et le reste ce sont des amortissements pour 367 664 €.

Au niveau des postes des dépenses, le premier chapitre, le chapitre 020 « dépenses imprévues » : 30 000 €. Il s'agit d'une provision qui nous permettra de faire face à un cas d'urgence et vous le savez bien, compte tenu du coefficient de vétusté constaté sur nombre d'équipements suite à l'absence d'investissements durant de nombreuses années, cela semble une sage précaution.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » est inscrit pour 1 382 000 €. Il s'agit de la comptabilisation du remboursement du capital de nos emprunts pour 1 380 000 €. Et donc même si on allait chercher 1,2 millions, les autres années nous avons été contraints, d'aller chercher l'année dernière 2 millions puisqu'il fallait financer le pic de rénovation urbaine, nous sommes allés chercher En 2013, c'était 4 millions d'euros que l'ancienne majorité était allée chercher fin décembre. Donc nous emprunterions dans le meilleur des cas 1,2 millions et nous remboursons 1 380 000 €. Malgré tout nous désendetterions la collectivité à partir de l'année prochaine même si nos ratios sont bons.

Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 10 000 € c'est la ligne que nous avons prévue pour la refonte du site internet de la collectivité.

Le chapitre 204 « subventions d'équipements versées » : 230 000 €. C'est ce qui correspond à la participation communale au financement du déficit de l'écoquartier du Raquet. C'est ce que nous versons à la CAD dans le cadre de la renégociation de la participation communale au déficit de l'écoquartier. Vous le savez, nous remboursons les taxes que nous percevons sur l'écoquartier en N-1. C'est ce que nous avons estimé à 230 000 €.

Au niveau du chapitre 21 « immobilisations corporelles » : c'est là où nous avons fait beaucoup d'inscriptions pour les différents investissements que nous souhaitons réaliser dans le cadre du plan de rattrapage : 3 848 519, 47 €.

De très nombreuses lignes, ça n'est là que les premières inscriptions budgétaires, je pense par exemple à la salle de sports Joliot Curie qui est en fait à 1 million d'euros dans le PPI, comme nous n'allons pas dépenser le million tout de suite, nous avons déjà fait une première inscription de 500 000 €. Je vous rappelle que nous avons déjà obtenu un financement dotation politique de la ville et que nous venons d'obtenir un financement complémentaire du Département dans le cadre des projets territoriaux structurants.

200 000 € pour la rénovation du Multi accueil, là aussi c'est une première inscription budgétaire et je vous rappelle que nous avons obtenu environ 400 000 € de la Caisse d'allocations familiales pour un financement à 80% des travaux de rénovation du multi accueil. Nous avons inscrit 180 000 € pour la vidéo protection, nous espérons aller chercher des financements notamment dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

330 000 € pour l'informatique et la téléphonie puisque nous devons revoir l'ensemble de nos outils informatiques et téléphonique qui sont totalement obsolètes. Là aussi le standard a plus de 40 ans et peut à tout moment laisser les 58 bâtiments municipaux et les 4 installations ouvertes au public, les 2 stades, les 2 cimetières sans aucun moyen de téléphonie. En 2014 nous avons 70% du parc informatique qui était antérieur à 2003 et l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui nous accompagne sur ce projet a découvert des outils informatiques qu'il ne connaît pas alors qu'il a 30 ans d'expérience professionnelle.

680 000 € pour les voiries, 200 000 € pour l'éclairage public.

172 900 € pour l'équipement de la propreté urbaine puisque vous savez beaucoup d'emplois aidés étaient affectés à la propreté urbaine. Donc nous allons faire des investissements pour faire face à la baisse des effectifs.

87 948 € pour la place Robespierre, 82 088 € pour le parking de la Sucrierie, 101 000 € pour l'aire de jeux aux Epis, et ses 3 projets Robespierre, Sucrierie, aires de jeux ont obtenu des financements par la Région des Hauts de France.

300 000 € pour l'Église Saint Martin, nous avons obtenu un financement de l'Etat dans le cadre de la DETR.

200 000 € pour l'acquisition du foncier pour le projet de la plateforme multimodale de la Gare, nous avons obtenu des fonds européens mais il y avait des délais trop contraints, en tout cas nous avons beaucoup de déclarations d'intérêt des différents financeurs pour nous aider sur ce projet.

159 600 € pour les mises aux normes des bâtiments communaux. Là aussi un gros retard puisque la loi handicap de 2005 prévoyait une mise aux normes de l'ensemble des bâtiments recevant du public, au 1^{er} janvier 2015 et qu'aucun investissement n'ayant été réalisé, une étude menée par un cabinet nous a chiffré 1 900 000 € les besoins de mise aux normes des bâtiments communaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé. Et dont nous avons obtenu une dérogation pour les réaliser sur 9 ans puisque nous avons plus de 58 bâtiments communaux, que nous avons un établissement ERP 1 -la salle des fêtes -, un EPR de 1^{ère} catégorie et surtout les finances communales étant pour le moins fragiles, nous avons obtenu une dérogation pour les réaliser en 9 ans.

120 000 € pour les achats de véhicules, là aussi c'est dans le cadre des investissements que l'on peut appeler de productivité puisque la Ville louait des véhicules. Nous avons rendu tous les véhicules en location, nous allons en faire l'acquisition à la fois pour remplacer les véhicules anciens mais également pour éviter les locations puisqu'en achetant sur la section d'investissement, nous ne payons plus de location sur la section de fonctionnement.

C'est la même chose sur les économies d'énergie, 120 000 € d'économie d'énergie.

Les investissements pour la réfection des cours d'écoles : 46 500 €, on a quelques cours d'écoles qui sont particulièrement dangereuses avec des arbres qui ont défoncé les cours.

46 000 € pour la rénovation de l'Hôtel de Ville.

120 000 € pour la sécurité routière, vous savez que lors du dernier Conseil municipal nous avons voté la création de la Direction de la tranquillité publique, nous avons tout un volet

d'actions à réaliser au niveau de la sécurité routière, sécurité tout court, c'était la video protection tout à l'heure, là 120 000 € de sécurité routière.

50 000 € pour le marquage sécurité sol. Vous savez bien qu'il y a des Stop qui ont disparu, des passages piétons qui ont disparu, des lignes continues/discontinues qui ont disparu, nous allons faire un grand plan de reconquête de nos marquages de sécurité au sol.

52 483, 47 € pour la salle Henri Martel. Nous avons fait beaucoup d'investissements pour la remettre aux normes de sécurité, nous avons eu des subventions dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local et là nous continuons dans le cadre de la volonté de faire de cet équipement culturel, un lieu de rayonnement municipal. C'est un très beau lieu et il y a encore quelques aménagements à faire.

25 000 € pour le cimetière, la création d'un puit de dispersion et l'ajout de cases au columbarium.

40 000 € pour le matériel des espaces verts. Nous avons beaucoup investi cette année sur Nous avons acheté une tondeuse autotractée, une grignoteuse de souches, un desherbeur de chemins, nous venons d'acheter une lame de coupe pour le tracteur. Tous ces matériels étaient cassés parce qu'ils avaient fait leur temps. Nous continuerons d'investir pour les espaces verts.

35 000 € pour le restaurant scolaire la Nichée où nous aimerions faire un beau coup de toilette, parce que, là-aussi, ça fait quelques décennies qu'il n'y a pas eu de travaux sur cette salle.

Chapitre 23 « immobilisations en cours » : 1 091 121 € qui se décompose en :

367 000 € 1^{ère} étape de la réhabilitation de l'école de musique, vous le savez nous avons obtenu une dotation politique de la ville pour ce projet à hauteur de 1 million d'euros.

350 000 € pour le projet du rachat du magasin LIDL.

374 121 € pour la mise aux normes accessibilité.

Au niveau de la rénovation urbaine, on le disait tout à l'heure, ça y est nous sommes en phase de décroissance puisque nous inscrivons que 530 000 € d'inscription supplémentaire cette année et cela serait normalement la dernière inscription budgétaire dans le cadre d'un budget primitif.

L'endettement nous en avons parlé tout à l'heure ... Il est un ratio qu'il est important d'aller regarder en termes de désendettement c'est la capacité de désendettement en années puisque nous aurions, avec le nouvel emprunt, un taux de désendettement de 4,73 années. Vous en avez sans doute entendu parler de la règle d'or, sur laquelle le gouvernement et le parlement sont en train de travailler, qui fixerait entre 11 à 13 années la cible maximale à atteindre, au-delà de 13 ans serait la Chambre régionale des comptes qui prendrait la main sur le débat d'orientation budgétaire des communes. Nous en sommes encore loin et cela même si nous allons chercher l'emprunt d'1,2 millions.

Au niveau des différents ratios, là ça y est, nous avons un ratio de 987 € d'endettement par habitant, légèrement supérieur au ratio de la strate. C'est normal nous avons beaucoup investi. Nous avons dû faire face au pic de rénovation urbaine tandis que les autres communes, on le voyait dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, n'investissaient plus, donc ne s'endettaient plus. En tout cas nous avons d'excellents ratios et notamment ce ratio en années de désendettement, qui est de 4,73 années.

Vous avez page 19 le profil d'extinction de la dette où vous voyez en bleu la partie capital et en rouge la partie des intérêts.

Et enfin au niveau des ratios d'épargne, vous savez que c'est un ratio qu'il est toujours important de suivre, enfin ce sont des ratios qui sont toujours importants de suivre. On vous fait le rappel des définitions des différents ratios d'épargne : l'épargne de gestion qui est constituée par l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette. L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute, c'est l'épargne de gestion moins les charges financières et elle permet de faire face au remboursement de la dette en capital.

L'épargne nette est l'épargne brute moins le remboursement en capital de la dette. C'est l'excédent disponible pour autofinancer l'investissement.

On vous a mis l'historique, la moyenne 2007-2013 et à partir de 2014 depuis l'élection, l'historique de ces ratios d'épargne, vous voyez l'épargne nette était négative de 2007 à 2013. C'était la Chambre régionale des comptes qui s'en était inquiétée puisqu'en fait la Ville avec ses recettes de fonctionnement payait ses dépenses de fonctionnement, ses intérêts, remboursait son capital et elle était déficit de 34 000 € ce qui explique qu'elle ne pouvait rien virer à la section d'investissement et les banques lui refusait de prêter. Ce qui explique la situation ... Aujourd'hui les ratios ont nettement progressé puisque nous avons une épargne nette qui est estimée à 1 943 874 € au niveau du budget primitif 2018. Et c'est donc une

excellente nouvelle cette amélioration significative de nos ratios d'épargne depuis 2014 puisque c'est le fondement de toute analyse financière prospective. C'est à la fois une contrainte financière, nous sommes obligés de dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir nos dépenses courantes et rembourser la dette mais c'est également une contrainte légale, puisqu'il est interdit que l'épargne brute soit négative. Et stratégiquement c'est important puisqu'une épargne brute positive conditionne la capacité de la Commune à investir. Je vous le dis avec nos recettes de fonctionnement on paye nos dépenses, on rembourse notre capital, on rembourse nos intérêts et ce qui reste c'est ce qui nous permet d'une part d'aller autofinancer nos investissements et d'autre part quand on a de l'autofinancement, les banques font confiance et on peut s'endetter et bénéficier de l'effet de levier qui est important puisqu'il est de 1 à 10 et c'est ce qui vous a été expliqué, 100 € d'épargne brute permet de financer 100 € d'annuité de dette et donc d'emprunter 1 000 €. Effectivement si on a 100 € les banques disent vous pouvez nous rembourser 100 € puisque vous avez un autofinancement, et si vous nous remboursez 100 €, comme c'est pluriannuel nous on peut vous prêter 1 000 €, donc on est sur de 1 à 10 en termes d'effet de levier et donc c'est particulièrement important.

Voilà un peu ce que l'on pouvait dire sur cette note de synthèse du budget.

Je peux vous dire, moi, ce que j'en pense pour conclure : stabilité, rigueur, maîtrise, prudence sont les termes qui caractérisent ce budget. Mais si on parle de stabilité, de rigueur, de maîtrise, de prudence il ne faut pas oublier le terme d'ambition. Alors la stabilité avec un budget de fonctionnement de 20 229 000 c'était 20 463 000 en 2017, 7 121 640 en investissement, c'était 6 929 000 en 2017. C'est un budget pour lequel on peut parler de stabilité. Rigoureux et maîtrisé, puisque pour cette stabilité il y a des dépenses qui sont contenues et nous les avons vues notamment les dépenses des chapitres 011 et du chapitre 012 fonctionnement courant et la masse salariale pour le chapitre 012. Rigoureux, maîtrisé, stable mais également prudent, au regard des difficultés qui pèsent sur notre Commune. Alors ces difficultés, c'est à la fois le fruit de son histoire, une histoire ouvrière qui l'on vue peupler de classe populaire peu aisé, on le voyait tout à l'heure avec les ratios liés aux impôts mais c'est également un héritage d'erreur de gestion récente et c'est également la conséquence de choix gouvernementaux qu'il ne faut pas oublier. On parlait dans les éléments de contexte ou dans le rapport d'orientation budgétaire de la baisse des dotations, la réforme des emplois aidés, la perte de la dotation politique de la ville et la disparition de la taxe d'habitation.

Alors stable, rigoureux, maîtrisé, prudent mais ambitieux avec une ambition multiple, celle de ne pas augmenter les impôts, celle de ne pas couper dans les services publics, celle de ne pas faire payer les nouvelles activités périscolaires, l'ambition de créer des nouveaux services. Nous avons créé une Direction des affaires culturelles, une Direction de la tranquillité publique, une Direction des grands travaux, une Direction des affaires juridiques, un service de la commande publique et il y en a bien d'autres et également une ambition d'augmenter les subventions au monde associatif. Donc c'est une gestion rigoureuse avec une ambition de poursuivre un cercle vicieux vers un cercle vertueux. Alors le cercle vicieux on en parlait, la Chambre régionale des comptes l'a bien détaillé : un fonctionnement non maîtrisé c'est-à-dire pas d'autofinancement, c'est-à-dire pas d'emprunt, c'est-à-dire pas d'investissements et donc pas d'investissements des difficultés de fonctionnement. Pour aller vers un cercle vertueux qui consiste en un fonctionnement maîtrisé donc de l'autofinancement, donc de l'emprunt, donc la capacité d'aller chercher des subventions, donc de l'investissement donc des économies de fonctionnement, donc un fonctionnement maîtrisé et on recommence l'autofinancement, l'emprunt, les subventions. Donc ce cercle vertueux permet l'ambition de reconquête du patrimoine sinois et un plan de rattrapage. Malgré tout, la Commune investit. Mais je pense qu'il ne faut pas oublier qu'elle est et qu'elle restera pauvre en fonctionnement, que le contexte national ne l'aide pas et fait peser des inquiétudes et des incertitudes. Et qu'enfin le haut niveau d'investissements atteint est peu au regard de tout ce qu'il y a à faire en raison de l'absence d'investissements produits pendant de trop nombreuses années. Il faut donc rester vigilant, concentré sur la tâche car il reste beaucoup à faire et ce dans un contexte incertain. Voilà ce que j'avais à vous dire sur le budget primitif.

Si vous avez des questions, des remarques, je laisse la parole. Monsieur GUERIN ?

M. GUERIN : Monsieur le Maire, j'ai préféré préparer un petit texte concis afin de gagner du temps parce que j'ai pensé qu'après votre exposé sur le budget, valait mieux éviter les surmenages. D'un côté il est clair que la Commune est encore dans une situation très difficile et que c'est à vous et à votre équipe qu'il incombe de gérer ces difficultés. De l'autre côté est indéniable que vous et votre équipe avez fait de gros efforts en matière de sécurité depuis 2014. Toutefois, en ce qui concerne mes opinions qui sont aussi celles du parti que je

représente ces problèmes sécuritaires méritent d'être encore davantage pris en compte jusqu'à aboutir, je l'espère un jour, à la création d'une police municipale digne de ce nom. Mais je voterai donc pour votre budget dont je sais bien qu'il vous est difficile de l'élaborer mais je tenais à insister pour l'avenir sur ce point très important que représente pour moi la sécurité avec un S majuscule sous toutes ses formes et je vous exhorte à poursuivre vos efforts dans cette direction. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci M. GUERIN. Même si vous allez le voter, je vous en remercie, j'ai eu peur quand vous avez dit que c'était des préconisations de votre parti, qu'on allait vous obliger à voter contre. C'est bien que vous continuiez à ne pas suivre les exhortations de votre parti. Alors pour que tout le monde comprenne, votre parti c'est le Front national, comme ça tout le monde comprendra. Nous ici on est entre initiés, mais il y a des gens dans la salle qui, peut-être, ne le savent pas. Donc effectivement nous faisons des efforts au niveau de la sécurité, je veux juste bien insister que nous faisons des efforts sur tout. Nous faisons des efforts pour amener beaucoup de rigueur dans le fonctionnement municipal, nous faisons beaucoup d'efforts pour ne couper aucun service, il n'y a pas ... Je ne pense pas qu'on puisse prendre un exemple de quelque chose que nous aurions coupé en termes de services à la population... Au contraire, sur la bibliothèque on a élargi les horaires d'ouvertures, pour l'école de musique on a créé une classe de jazz, on est prêt à ouvrir une classe d'orgue si on arrive à la restauration des orgues de l'église Saint Martin et c'est la même chose, on verra tout à l'heure le dispositif de réussite éducative. Effectivement nous faisons des efforts en matière de sécurité mais comme sur l'ensemble du champ municipal, que ce soit le social, que ce soit les centres sociaux, nous avons eu un Conseil municipal la dernière fois où nous avons parlé de la recherche du second agrément pour Autissier-Perret pour développer l'éducation populaire. Nous étions vendredi dernier en séminaire toute la journée avec les directeurs d'école pour travailler sur le champ de l'éducation. Donc chaque délégation, je pense que personne ne peut se plaindre de sa délégation. Effectivement la sécurité c'était quelque chose qui n'était pas dans l'ADN municipal, c'est la société ... Nous avons changé de monde depuis quelques années, il convient ... On en a déjà discuté ici lors de la création de la tranquillité publique, nous avons embauché, nous avons désormais 3 ASVP à temps complet. Quand nous sommes arrivés il y en avait un qui était à temps partiel, un autre qui était en arrêt maladie. On le verra tout à l'heure dans le cadre d'un protocole transactionnel, et nous regardons pour en embaucher deux nouveaux, courant 2018. Mais moi je veux bien suivre les exhortations des uns et des autres, c'est compliqué, la quadrature du cercle, je n'ai pas encore trouvé.

Si on nous réduit nos subventions, on nous enlève nos emplois aidés et que nous nous refusons d'augmenter nos impôts, il y a un moment où cela va être compliqué. Mais on avait une réunion la semaine dernière, on a acheté un véhicule pour les ASVP, on va acheter 2 scooters pour les ASVP, on a acheté un logiciel pour justement faire tous les relevés d'incidents, effectivement nous faisons des efforts en matière de sécurité. Vous l'avez vu via la section d'investissements, ils sont importants, ce sont la sécurité routière, la vidéoprotection, les marquages au sol, les sécurisations des sorties d'école, il y a beaucoup d'investissements sur la sécurité. Mais comme il y a beaucoup d'investissements pour le centre social 5,7 millions, comme il y a beaucoup d'investissements pour le sport, comme il y a beaucoup d'investissement pour l'éducation, la culture 5 millions d'euros pour l'Ecole de musique, 5 millions d'euros pour la salle de sport Joliot Curie. C'est une de nos politiques parmi d'autres et, objectivement, nous le faisons parce que la population nous le demande et non parce que le Front national nous le demande. Soyez clair mais je pense que vous le saviez.

M. GUERIN : Monsieur le Maire, je suis bien conscient de toutes ces choses-là et c'est bien pour ça que je vote pour votre budget.

M. LE MAIRE : Mais je reconnais votre honnêteté intellectuelle et d'ailleurs j'étais déjà prêt à vous poser la question pourquoi tout cela n'était pas sorti lors du séminaire de l'opposition et de la commission des finances à laquelle on vous avait invité mais il n'y a pas lieu d'en parler puisqu'effectivement vous êtes conforme avec vos ... les positions que vous aviez eues lors de ces deux réunions de travail. Mais je sais que parfois il y a des appareils politiques qui derrière, ont des éléments de langage qu'il faut répercuter. C'est d'ailleurs pour cela que je ne suis dans aucun appareil politique. En tout cas je pense qu'on continuera sur la sécurité mais parce que ce sont nos habitants qui nous le demandent.

D'autres interventions ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : De mon côté je voterai également le budget. Pour moi la préoccupation principale c'est le social, plus que la sécurité, même si c'est important. Je voudrai quand même féliciter la municipalité pour son budget qui était pratiquement à l'identique de celui de l'année dernière. La non augmentation des impôts c'est pour nous important, la gratuité des activités périscolaires vous l'avez dit tout à l'heure, et surtout le budget aux associations sportives et non sportives en hausse de 4 %. Ça, ce n'est jamais arrivé, je ne me souviens pas que ce soit arrivé. La Ville peut emprunter maintenant facilement donc on a 1,2 millions d'euros de disponible que vous allez voir certainement s'il est nécessaire ou pas d'investir. Je conseille quand même d'investir puisque les taux sont bas donc je suis favorable à l'investissement quand les taux d'intérêt sont très bas. La capacité d'endettement en nombre d'années est excellente. On n'est jamais arrivé aussi bas et je suis heureux pour la rénovation urbaine qui arrive enfin à sa fin et ça on n'en peut plus, c'est depuis des années et des années. Ça avait plombé notre précédente municipalité, heureusement on y arrive. Les investissements n'ont pas été fait non pas seulement avec la municipalité précédente mais celle également précédente et celle précédente également. Il faut dire que les trois gouvernances précédentes n'avaient pas fait les investissements nécessaires et pas seulement la dernière. L'épargne nette est à 1 943 000€ et donc on ne peut que se féliciter et donc avec plaisir et sincèrement on n'aurait pas pu faire mieux, avec les moyens du bord d'arriver à ce stade là au niveau d'un beau budget comme celui-ci, je voterai avec plaisir le budget.

M. LE MAIRE : Merci Vincent de tes propos qui sont aussi marqués du sceau de l'honnêteté intellectuelle. Ce n'est pas toujours le cas. Pas pour toi mais dans le monde politique, merci beaucoup de cette honnêteté intellectuel. Pour moi le social, un léger point de désaccord mais à peine quand tu dis que le social est plus important que la sécurité, pour moi tout est important. Je vous l'ai déjà dit parce que en plus je pense que la sécurité, ce n'est pas à cause des personnes en difficulté mais parfois les personnes en difficulté c'est elles les premières victimes de l'insécurité. Et vu les ratios de notre ville, de toute façon si on doit travailler la sécurité c'est forcément pour des personnes en difficulté sociale puisque nous en avons beaucoup malheureusement pour elles et effectivement moi je me réjouis, je suis très fier de toujours dire que notre participation au CCAS est beaucoup plus élevée que ce qu'elle n'était par le passé. Mais si là nous la réduisons de 60 000 € mais ce n'est pas une volonté municipale de réduire le social, c'est juste que nous avons la chance, il y a une bonne nouvelle, le Département augmente sa prise en charge dans le cadre de l'APA pour le service d'aides à domicile. Ça nous génère 60 000 € donc le CCAS a besoin d'eux et normalement même le CCAS aura plus que 60 000 €, on a pris une précaution, le CCAS aura même un peu d'argent en plus puisqu'on le verra tout à l'heure 60 000 € c'est sur 11 mois donc ça veut dire qu'il y a un mois de marge. Effectivement, moi je suis très fier de ne pas avoir augmenté les impôts. On ne s'était pas engagé dessus pendant la campagne, on n'a pas augmenté les impôts. On ne s'était pas engagé, on avait dit que le soutien au monde associatif serait une priorité mais on ne s'était certainement pas avancé à dire qu'on aurait augmenté les subventions. On le fait. J'en suis aussi fort heureux. Sur l'ANRU effectivement on en sort, ça avait fait débat pendant la campagne de se dire que la Ville, ça avait été tranché par la Chambre régionale des comptes dans son rapport de mai 2014 que la Ville s'était trop fortement engagée sur ces projets importants eu égard « à ses faibles potentialités financières ». C'est la phrase de la Chambre régionale des comptes et que tout ce qui avait été fait en termes de rénovation urbaine avant 2014 s'étaient les dépenses qui n'étaient pas sous maîtrise d'ouvrage communale. C'était Partenord sur les Salamandres qui avait beaucoup dépensé, Norévie sur les anciens Alexia IV, et que les dépenses à charge de la Commune elles avaient été reportées après 2014. Il y a un tableau que l'on avait fait dans un DOB ou deux, dans un rapport d'orientation budgétaire sur les dépenses de rénovation urbaine et 2014 ça avait flambé puisque de mémoire c'était 9 millions d'euros à charge de la Ville en 2014 puisque c'était le pic avec la construction du groupe scolaire. Là, il nous reste l'axe structurant pour 2,8 millions, la rue des 800, on est en train de la finir, quelques phases la phase 2 et 3 des aménagements. Mais effectivement on en sort, alors on va être fier d'en sortir mais par le haut puisqu'on aura tout fait, là aussi on n'aura pas baissé l'échine et on aura réalisé le programme tel qu'il est. Maintenant c'était ... on en a pas parlé là parce que c'est le budget primitif 2018. Par contre on n'en avait parlé dans le rapport d'orientation budgétaire, c'est qu'on termine l'ANRU, le quartier des Epis est retenu parmi la liste des 200 quartiers d'intérêt national en France, c'est 95% des financements en France pour ces 200 quartiers, c'est le NPNRU - nouveau programme national de renouvellement urbain -. Il faudra que nous en discussions intelligemment, j'ai eu l'occasion de le dire en juillet à Paris au comité d'engagement en disant moi je trouve que c'est une bonne idée que le quartier des Epis ait été retenu dans la liste des 200 quartiers d'intérêt national

parce qu'il faut aller jusqu'au bout de la rénovation de ce quartier par contre je ne serai pas le Maire qui remettra la ville dans l'ornière dans laquelle on l'a trouvée en 2014. Et j'ai notamment dit et on a accueilli le nouveau Préfet à l'égalité des chances qui est venu pour sa première réunion avec le nouveau directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM), ils sont nouveaux tous les 2, ils ont fait une demie journée de réunion à Sin-le-Noble, c'était aux Epis. Je leur ai fait faire le tour, c'était leur première réunion où ils réunissaient leurs équipes et je leur ai tout de suite dit que il n'y aura pas de NPNRU de la part de Sin-le-Noble si nous perdons la dotation politique de la ville ou alors il y aura un NPNRU mais il faudra qu'on nous trouve des subventions pour nous aider à aller ... C'est ce que j'ai dit à Paris au comité d'engagement devant l'ancienne préfète à l'égalité des chances, devant le président Poirer. On est sur la même longueur d'onde puisqu'avec la loi NOTRe, la rénovation urbaine devient une compétence intercommunale. On est en phase totale avec la Communauté d'Agglomération sur cette vision. Effectivement il nous faudra tous ensemble réfléchir intelligemment au niveau de l'investissement de la Ville dans le NPNRU. Ça serait dommage de louper le coche, ça serait dommage de remettre tout ce que l'on a fait sur 3 ans, de repartir dans le mur.

Et puis après je te remercie de ton honnêteté en disant qu'effectivement sur les 3 dernières gouvernances il y avait bien peu d'investissements de réalisés et qu'on essaye de faire ce que l'on peut pour rattraper le retard. Donc merci à Vincent de son honnêteté intellectuelle. Je suis sûr que Véronique va faire preuve de la même honnêteté intellectuelle, la connaissant.

Mme LEGRAND : Moi je voudrai revenir un petit peu sur vos propos en disant qu'on a fait une erreur de gestion, il y a eu une erreur de gestion récente et vous faites en fait référence au mandat précédent parce qu'en fait je pense que si nous on avait pas... donc là on ne parle plus de finances mais on parle d'humains, de ... je dirais d'éducation. Si on n'avait pas pris le taureau par les cornes pour décider de mettre en place le projet ANRU sur la Commune, il n'y aurait pas eu la rénovation urbaine au niveau des logements et donc on aurait encore 150 logements aux Epis dans lesquels on aurait des familles qui vivraient avec des factures exponentielles d'énergie et de gaz. Et donc je pense que c'était très utile de revenir aux fondamentaux et d'avoir une volonté de redonner à chacun un logement digne de ce nom qui puisse les accueillir dans de bonnes conditions. Et aussi il y a l'état des écoles puisque s'il n'y avait pas eu l'ANRU, il n'y aurait pas eu l'école Paulette Deblock et ça aussi on sait très bien que c'était plus que nécessaire, puisqu'en fait à l'époque quand on était arrivé, il y avait quand même des bassines et des grandes poubelles dans le bâtiment pour accueillir toute l'eau qui ruisselait des toitures quand il pleuvait. Et Dieu sait que dans notre Nord natal il pleut relativement souvent, peut-être de moins en moins maintenant mais il pleuvait beaucoup à cette époque ! Voilà ça c'est quand même une nécessité. Ensuite les centres sociaux puisque là on aboutit quand même à la réalisation finale du centre social Matisse même s'il prend du retard, mais l'année prochaine on espère qu'effectivement, toutes les activités d'Anne Frank pourront déménager dans le centre social Matisse et ça, c'est quand même non négligeable non plus, quand on voit l'état actuel du centre social à Anne Frank et puis il ne faut pas oublier que le projet ANRU c'est aussi le développement du Raquet et que s'il n'y avait pas eu ce projet il n'y aurait pas le parc aquatique. On attend fermement aussi la deuxième ligne du SMTD pour pouvoir desservir toute cette population. Et il y a aussi un point qu'on a peut être négligé c'est que Sin-le-Noble avant il était coupé en deux, il y avait d'un côté du Puits du midi jusqu'au Bois des Retz et l'autre côté il y avait les Epis qui étaient un peu isolés avec des champs entre les deux. En fait l'objectif c'était de réunir toute notre population. Voilà c'est ce que je voulais dire par rapport à ce que vous disiez parce que je pense que le financier c'est important, mais il faut aussi penser à l'humain.

M. LE MAIRE : Moi je n'ai pas envie forcément de réouvrir le débat, sachant qu'il a été tranché par la Chambre régionale des comptes et par la population. Maintenant que l'on soit clair, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure pour moi la question est posée du NPNRU en disant qu'il faut le faire, ce NPNRU maintenant ... Si vous êtes au RSA et que votre voiture tombe en panne, est ce qu'il faut aller chercher une Ferrari parce que 150 logements, je crois qu'il y a 7 000 logements à Sin-le-Noble, est-ce que 150 logements ça vaut le sacrifice de 6 850 autres logements. Moi je pense qu'il fallait faire l'ANRU, parce qu'effectivement il faut ... Maintenant c'est la Chambre régionale des comptes elle-même qui écrit que c'était disproportionné eu égard « *aux faibles potentialités financières de la Ville* ».

Pour les centres sociaux, effectivement nous pouvons nous en réjouir. La Chambre régionale des comptes note aussi que la Ville avait touché un million d'euros de l'assurance sur l'incendie du centre social et que ce million d'euros a été utilisé au financement des difficultés de

fonctionnement de la Commune en 2012 et qu'il n'a pas été affecté à la section d'investissements pour refaire un nouveau centre social. Effectivement nous allons mettre 1,7 millions euros sur la table pour refaire Matisse. C'est en cours, et nous sommes allés chercher ces dernières semaines, 50 000 € auprès de la CAF pour compléter le budget, une centaine de milliers d'euros auprès du Département pour compléter le budget au niveau des Projets Territoriaux Structurants (PTS). L'année dernière nous sommes allés chercher je crois 200 000 € auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et il y avait déjà une DDU. Vous voyez on continue d'aller chercher parce que malheureusement le million d'euros de l'assurance, il a financé les difficultés de fonctionnement. Maintenant, je vous le dis clairement, c'est un état de fait. On ne va pas sans arrêt en parler mais le financier c'est quand même important parce que on ne peut pas ... et c'est d'autant plus important aujourd'hui avec les exigences de plus en plus importantes de l'Etat concernant les finances locales donc il faut faire attention et moi-même s'il y a des choses ... chaque fois qu'on fait un bureau municipal, on a fait un bureau municipal sur le PPI, on a passé 3 jours la semaine dernière à regarder les 90 lignes du PPI avec tous les élus qui sont en charge de ces lignes, avec tous les directeurs de service, et à chaque fois on me disait ce n'est pas assez, ce n'est pas assez... L'informatique 330 000 € Freddy Delval me dit ce n'est pas assez, il faudra qu'il fasse avec, Patrick Allard et Philippe Delcourt, Directeur des sports me disent 1 million d'euros sur le complexe Mercier ça va être court, il faudra faire avec ! Nicolas Castelin et Caroline Faivre me disent 1 million sur l'école de musique c'est un peu court, il faudra faire avec. Donc malgré tout on est dans des contraintes budgétaires qui sont celles de Sin-le-Noble et qui sont celles de toutes les communes de France malheureusement aujourd'hui. La rénovation, il fallait la faire et sachant que c'est en plus ... soyons très clair, les 150 logements aux Epis ce n'est pas ce qui a mis la Ville en difficulté, ce qui a mis la Ville en difficulté c'est de passer de 4 à 12 millions d'euros sur le projet du groupe scolaire parce que les 150 logements au Epis, c'est sous maîtrise d'ouvrage de Partenord et c'est sous maîtrise d'ouvrage de Norvège, essentiellement Partenord qui lui a bu le bouillon parce qu'il y avait des problématiques de désamiantage mais cela n'a pas coûté très très très cher à la Ville d'aller sur la rénovation urbaine, le désamiantage, la résidentialisation des Salamandres, des Alexias IV, Schuman, Adenauer et Monet. Donc c'est exactement ce que je dis sur le NPNRU on ira, parce que si Norvège veut intervenir sur les Couronnes, si Partenord veut continuer et - on les a rencontrés la semaine dernière -, il y a des petites queues de chantiers sur les Salamandres. Il faut qu'on regarde sur les Alexias mais on peut aller dans l'ANRU sans y mettre des millions d'euros et sans mettre la Commune dans l'ornière dans laquelle elle était. Ce qui a mis la Commune dans l'ornière, c'est le groupe scolaire qui est passé de 4 à 12 millions d'euros, premièrement, ça s'est déjà la première conséquence. Deuxième conséquence c'est comme on est passé de 4 à 12 millions et là on a déjà le problème dans le cadre du dédoublement des classes de CP, c'est que le groupe scolaire pour rester dans l'enveloppe des 12 millions, on a réduit le nombre de classes donc c'est-à-dire que le groupe scolaire aujourd'hui, on ne sait pas comment on va faire face à la montée en puissance de l'écoquartier parce que nous ne serons pas en capacité d'accueillir dans ce groupe scolaire tous les enfants des populations à venir dans l'écoquartier, puisqu'on a fortement réduit le nombre de classes par rapport aux prévisions initiales, ça c'est la deuxième chose. Et ensuite on a sorti la salle Rousseau et le centre social qui étaient dans la maquette budgétaire de l'ANRU, on les a sorti. Donc aujourd'hui nous faisons 500 000 € de travaux sur la salle Rousseau, ça n'est pas financé par l'ANRU. Nous sommes allés chercher des financements, et nous faisons *a minima* parce que le projet était beaucoup plus ambitieux et nous savons que dans les années qui viennent, il nous faudra aller de nouveau investir sur la salle Rousseau qui était dans la maquette initiale de l'ANRU. Et je vous le disais tout à l'heure sur le centre social, il y a eu en cascade des petits ajustements qui nous sont aujourd'hui défavorables, c'est que d'une part le centre social est sorti de la maquette budgétaire de l'ANRU pour financer le groupe scolaire qui est passé de 4 à 12 avec une réduction du nombre de classes, et ensuite quand la Ville a touché le million d'euros d'assurance. Ça n'a pas été fléché vers le centre social donc pour moi ce n'est pas l'ANRU qui est un problème, tant mieux si Partenord rénove les Salamandres, si Norvège rénove les Couronnes, et si on arrive à intervenir sur les Alexias dans le cadre du NPNRU tant mieux mais on n'est pas obligé d'y mettre des dizaines de millions d'euros. Et après si nous avons des choses à y faire et bien tant mieux si elle coûte deux fois moins cher à la Ville parce que nous devons les faire mais que nous avons des financements et que nous maîtrisons les budgets, l'ANRU peut être une bonne nouvelle et c'est ce que je disais tout à l'heure, le NPNRU est pour moi bien ciblé, il faut qu'on continue la rénovation de ce quartier parce que sinon tout ce que l'on a fait pour l'instant et qui a été un lourd sacrifice pour les finances communales seraient sans effet et auraient été inutiles.

D'autres questions, remarques, déclarations ? Daniel ?

M. POULAIN : Moi je vais voter le budget. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit. Je rejoins un peu Vincent et Véronique. Vous m'avez pris un peu la parole dans le sens que c'est vrai, moi, l'ANRU c'est une chance pour nous l'avenir, puisqu'on a la chance d'être une Ville de 16 000 habitants. On va synthétiser. Mais on a la malchance d'être à côté d'une ville de 50 000 habitants qui est Douai et on avait la malchance aussi de n'avoir aucune structure de rentrée financière à part les dotations et nos impôts qui vont se dissoudre avec Monsieur Macron. L'ANRU, un exemple, je crois qu'avec la CAD, la CAD n'a pas acheté les terrains pour dire de faire un golf, Bils à côté de la salle Mercier, il va sûrement y avoir des infrastructures, de l'emploi, de l'activité. Je crois que la zone du LUC, toute cette zone fait qu'il y a une dynamique qui devrait s'amorcer. Elle est un peu longue, on dit que la reprise est là, moi j'en doute un peu. Si elle arrive, elle arrive très doucement. Mais espérons qu'elle soit là pour le Douaisis et surtout pour Sin-le-Noble. Moi maintenant vos remarques sur la gestion, les manques, je suis entièrement d'accord avec vous puisque j'avais fait les mêmes remarques à l'époque quand j'étais élu. J'avais fait le même constat. On va prendre un exemple qui paraît anodin, mais les extincteurs, dans mon métier, j'étais très attaché à la sécurité, puisque j'avais des équipes et je travaillais dans un milieu assez dangereux. Donc la sécurité pour moi était un point essentiel, on ne savait même pas le nombre d'extincteurs qui avaient dans la ville et s'ils étaient encore bien agencés pour tel type de feu et on ne savait même pas à quel endroit ils étaient agencés. On avait mis une personne mais après c'est pareil, c'est quand même malheureux de faire des urgences dans une urgence qui ne devrait pas y être. La sécurité c'est la sécurité. On ne partage pas la sécurité, on la prend dans sa globalité ! Donc moi je suis bien content pour la Ville. On reprend des couleurs. Que les indicateurs repassent au vert, espérons que l'on n'ait pas de mauvais coups qui arrivent encore, on verra la suite. Merci.

M. LE MAIRE : Je vais remercier Daniel de son honnêteté intellectuelle, c'est un débat ... Ce n'est pas parce que chacun dit qu'il vote le budget qu'il est d'accord mais c'est Au-delà du fond, c'est la forme. Moi ça me plaît bien quand on arrive à se dire les choses avec honnêteté et donc merci à Daniel de son honnêteté intellectuelle à ce propos. Effectivement pour rebondir sur ce que disait Véronique tout n'est pas financier, il y a pleins de choses qui sont dedans, la démarche de professionnalisation que nous sommes en train de mettre en œuvre, il y a pleins de choses qui ne coûtent pas d'argent et l'année dernière ce sont des dizaines de milliers d'euros de vêtements de travail, parce que nous avons recruté un préventionniste. Nous avons mis en place un comité d'hygiène et sécurité et conditions de travail qui travaille avec les syndicats et les représentants employeurs pour coproduire la sécurité au travail et coproduire de bonnes conditions de travail, un parce que c'est gérer en bon père de famille la collectivité en la protégeant d'une part, mais c'est également, d'autre part, donner les moyens de bien rendre le service à la population, à nos agents communaux, et je le dis aussi très honnêtement nous avons d'excellents agents communaux qui ont envie de participer au redressement communal et qui ont envie de rendre un meilleur service à la population. Et pour répondre aussi, merci à Daniel de son honnêteté intellectuelle et qui vient en écho aux propos de Vincent sur le choix ... Je sais que ça avait fait débat à l'époque, on en a déjà discuté avec Jean-Pierre également, avec d'autres élus de l'ancienne majorité. Quand je fais un constat des difficultés de gestion, des erreurs de gestion, on se l'est déjà dit, on s'est vu, on a bossé ensemble, si Véronique était là au séminaire de l'opposition mais n'était pas là à la commission des finances, on travaille intelligemment ensemble mais à un moment où objectivement pour comprendre, c'est Churchill qui disait « *un peuple qui méconnaît son histoire se condamne à la revivre perpétuellement* », il faut savoir d'où on vient pour savoir où on veut aller. Il n'y a pas de velléités de remettre de l'huile sur le feu, c'est juste très objectivement à ce moment de la construction intellectuelle du budget, il faut savoir quelles sont les bases, les socles de construction et donc ce n'est pas une stigmatisation des uns, des autres, c'est juste pour comprendre toute la construction intellectuelle et toute la stratégie de redressement des finances communales.

Merci à tous de vous être exprimés, il y a d'autres déclarations ? Véronique ?

Mme LEGRAND : Juste une petite remarque par rapport au tableau des effectifs, vous faites apparaître le Directeur général des services. Il est toujours dans les effectifs ?

M. LE MAIRE : Vous étiez au téléphone dehors quand le Conseil municipal a commencé. J'ai précisé que le tableau des effectifs était erroné et qu'il y en avait un qui était sur table et dans

lequel n'apparaît plus le Directeur général des services puisqu'il n'y en a pas et que je fais fonction de Directeur général des services.

Mme LEGRAND : Et donc vous pensez recruter ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas. Ça dépendra de ma capacité à continuer à être Directeur général des services, Maire, Adjoint aux finances ! Ce n'est pas tous les jours facile mais en tout cas aujourd'hui on a lancé une dynamique avec les élus et surtout le comité de direction que je préside tous les 15 jours avec les cadres, les directeurs avec lesquels je travaille. Il est évident qu'une collectivité comme la nôtre a besoin d'un Directeur général des services sauf qu'à le recruter aujourd'hui, ça veut dire qu'il arrive dans 6 mois minimum, puisqu'il y a le temps de mettre l'annonce, le temps d'avoir les retours, de faire les entretiens, d'avoir la période de préavis. Ça fait 6 mois. Ça veut dire que c'est juste avant les vacances donc une prise de poste à l'automne et nous aurons lancé beaucoup de choses donc ça veut dire encore une fois un point d'arrêt. On en a eu assez de points d'arrêts. Donc sans doute que nous irons jusqu'en 2020 sans Directeur général des services mais il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis ! Je peux changer d'avis à tous moments soit en fonction d'une opportunité, soit en fonction d'un besoin qui se manifesterait. Pour l'instant, ce n'est pas facile du tout mais en tout cas la dynamique est lancée avec les directeurs de service, les élus et puis surtout j'ai décidé, le salaire du Directeur général des services, j'ai décidé de le redistribuer sur d'autres postes où il nous manquait de l'ingénierie. Vous avez vu on a créé une Direction de l'aménagement du territoire, c'est un cadre A qui arrivera début janvier. Nous créons une Direction des grands travaux parce que nous avons un plan pluriannuel d'investissements, c'est plus de 20 millions d'euros d'investissements que nous allons faire sur les 3 prochaines années fin 2018, 2019, 2020 avec les restes à réaliser de l'année 2017 et 92 lignes au plan pluriannuel d'investissements. Nous avons très peu de cadres A. Si vous avez regardé le tableau des effectifs, vous verrez que nous ne sommes pas beaucoup mieux que ce que décrivait la Chambre régionale des comptes qui disait que s'était 9% dans les communes de notre strate, c'était je crois 1,9% ou 2% pour Sin-le-Noble. Alors on fait face à cette carence mais en tout cas avec l'appui total des personnels qui adhèrent au projet de redressement de la Commune de Sin-le-Noble et avec l'apport de ressources externes, je pense à la Directrice des affaires juridiques qui est ici, Aude, avec Benoist, le Directeur financier et d'autres cadres que nous sommes allés chercher soit en interne, soit en externe et qui viennent alimenter la dynamique collective.

D'autres questions ? Jean-Paul une question ?

M. HOURNON : Monsieur le Maire,

Le vote du budget primitif est un moment important au niveau politique. Le budget étant, en effet, la transcription comptable des orientations politiques de la Commune.

Il est de tradition que les différents groupes s'expriment pour dire, ou pas, leur accord quant aux orientations politiques retenues.

Le groupe « Pour Sin-le-Noble ensemble et autrement » me fait l'honneur d'être son porte-parole pour vous signifier, sans surprise, notre totale adhésion à ce projet de budget.

Comment pourrait-il en être autrement ?

Conscients, dès avant l'élection, des graves difficultés de notre ville, nous avons eu un discours de vérité en promettant peu.

Nos craintes avaient, d'ailleurs, été confirmées dès après l'élection avec le rapport de la Chambre régionale des comptes rendu public quelques semaines après notre installation. Ce rapport était très alarmant et nous n'aurions pas osé espérer pouvoir voter un tel budget moins de 4 années après.

Nous savons bien que notre Commune reste fragile et que sa situation financière est précaire. Et qu'au-delà de ses faiblesses endogènes, les difficultés exogènes s'accumulent avec la baisse des dotations, la disparition de la taxe d'habitation, la perte annoncée des 560 000€ annuelles de la Dotation Politique de la Ville (DPV) ou des emplois aidés pour n'en citer que quelques-unes.

Tout de même, réjouissons-nous de ne pas avoir augmenté les impôts une seule fois en 5 budgets : 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 !

Tant de villes, qui n'ont pas nos difficultés, l'ont fait !

Réjouissons-nous de la gratuité des nouvelles activités périscolaires, les NAP, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Réjouissons-nous aussi d'avoir pu maintenir les aides directes ou indirectes aux associations pendant 4 budgets et, même, cette année de les augmenter de 4%.

Réjouissons-nous des recrutements en ingénierie avec la création d'une Direction des affaires juridiques puis d'un service de la Commande Publique ou de la création des Directions Grands Travaux, de la Tranquillité Publique ou de l'aménagement du territoire pour n'en citer que quelques-unes.

Réjouissons-nous, également, du déploiement de l'équipe ASVP au service de nos populations. Réjouissons-nous, surtout, de pouvoir poursuivre et accélérer le plan de rattrapage de l'important retard pris en termes d'investissements que ce soit au niveau des voiries, des bâtiments, des équipements ou des matériels.

Le pic des dépenses en matière de rénovation urbaine, reporté à après l'élection et auquel nous sommes confrontés depuis 2014, a été absorbé et nous commençons à voir le bout du tunnel en la matière.

L'amélioration de la gestion municipale et la confiance retrouvée des banques combinées à la recherche inlassable de subventions nous y aident.

Grâce à cela, c'est le niveau de service à nos populations qui a été sauvegardé et amélioré. Et ce sont les objectifs d'attractivité et de rayonnement de notre ville qui seront atteints. Ce budget est le fruit d'un travail colossal. Il nous permet d'avancer vers notre ambition de rendre à notre ville sa place de deuxième ville du Douaisis.

C'est pourquoi nous le votons sans hésitation.

A la fois avec optimisme au regard des nombreux projets inscrits au plan pluriannuel d'investissement pour 2018, 2019 et 2020 même si nous avons conscience des éléments de contexte qui pèsent défavorablement sur notre Commune déjà fragile à la base.

Mais également avec fierté devant tant de chemin parcouru en si peu de temps et sans faire payer aux Sinois les erreurs de gestion du passé.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Paul. A travers vous, merci aux élus de « Sin-le-Noble ensemble et autrement » de leur confiance, c'est vrai que l'élaboration du budget et le vote du budget est un moment important. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui y contribuent. C'est un travail collectif à commencer par les élus « de Sin-le-Noble ensemble et autrement », d'une part pour leur confiance et pour ce travail au redressement des finances communales, remercier les membres du comité de direction et notamment le service financier qui a travaillé sur ce projet avec moi. Merci à son directeur et à ses équipes et je demanderai aux cadres qui sont là de bien vouloir transmettre mes remerciements à l'ensemble des équipes du comité de direction et des agents communaux et un grand merci aux élus des groupes minoritaires pour la qualité des échanges que nous avons eu ce soir mais que nous avons tout au long de l'année dans le cadre des 4 commissions communales et dans le cadre des séminaires que nous organisons. Donc un grand merci à tous et s'il n'y a plus de questions, de déclarations, je vous propose de passer au votre de ce budget.

Nous sommes page 55 et il vous est proposé d'adopter le budget primitif 2018 dont le vote s'est opéré par chapitre. Vous avez le détail de ces chapitres au niveau de la maquette budgétaire page 6, 7, 9 et suivante et nous vous rappelons que le présent budget est voté en l'absence du compte administratif de l'exercice 2017.

Tout le monde est ... on va le voter.

Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Qui vote pour le budget ?

Le budget primitif de l'exercice 2018 est adopté à l'unanimité, je vous remercie beaucoup de cette unanimité à la fois signe de confiance et signe d'honnêteté intellectuelle pour les élus des groupes minoritaires, parfois on vote exprès contre le budget primitif, donc je vous remercie, les 4 groupes ... c'est 5 groupes, puisqu'il y a 2 groupes PS, 2 groupes FN et un groupe PC, donc les 5 groupes minoritaires je vous remercie de votre confiance. Je pense que c'est le quatrième budget que nous votons à l'unanimité consécutivement, j'y suis très sensible et je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Une fois ce budget adopté, toute une série de délibérations relatives à des questions financières qui découlent du vote du budget.

5 - Délégation à l'exécutif du pouvoir de recourir à l'emprunt- définition de la stratégie d'endettement 2018

M. LE MAIRE : Nous sommes page 57. La note de synthèse vous rappelle que la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités

locales et à leurs établissements publics encadre le recours aux produits financiers auxquels les collectivités recouraient librement depuis 1982. En effet la crise financière de 2008 a mis en exergue que l'endettement représentait un risque financier pour les collectivités, notamment avec les emprunts structurés dit toxiques. C'est pourquoi, il est nécessaire de redéfinir annuellement les délégations qui sont données au Maire en matière d'emprunt, de ligne de trésorerie et de mettre en place une stratégie d'endettement pour la collectivité. Et c'est d'autant plus que dans le projet de loi de finances 2018 et des projets du gouvernement d'encadrer des ratios d'endettement des communes de plus de 10 000 habitants.

La délibération page 59 vous rappelle que dans le cadre de la DGM qui a été délibérée en avril 2014, le Maire peut contracter dans la limite de 6 millions d'euros des produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours.

L'article 2 vous demande de définir la politique d'endettement en vous rappelant que l'encours de dette au 1^{er} janvier 2018 est de 15 595 278,17 €, qu'il est composé de 15 contrats classés 1-A et vous informe d'un remboursement de 1 299 561,79€ et de un nouvel emprunt de 1 200 000 € induisant au 31 décembre 2018 une dette de 15 495 716,38 €.

L'article 3, on vous demande de m'autoriser à contracter un ou plusieurs emprunts pour financer le programme d'investissement 2018 avec la stratégie suivante : une évolution limitée des taux, un encours de dette pour 2018 de 15 495 716,38 € dont 100% de dette classé 1-A, une durée maximale de 20 années, une mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés et des index de référence des contrats d'emprunt qui pourront être le T4M, le TAM, l'EONIA, le TMO, le TME et l'EURIBOR.

L'article 4 vous rappelle qu'il sera donné information à l'assemblée délibérante des emprunts contractés dans le cadre de la délégation consentie au Maire et la commission n°1, réunie le 13 décembre, a donné un avis favorable et unanime sur cette stratégie d'endettement dont je vous disais tout à l'heure, que, peut-être que nous la revisiterions à la baisse en fonction de l'évolution des normes en la matière.

Avez-vous des questions, des remarques à formuler sur ce projet de délibération ?

Y a-t-il des voix contre ? des abstentions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

6- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – exercice 2018

M. LE MAIRE : Nous sommes page 63. On vous rappelle que le Code général des impôts prévoit en son article 1639 A l'obligation pour les collectivités locales de porter à la connaissance de l'administration fiscale, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux ou aux produits des impositions directes perçues à leur profit.

Ces taux d'imposition fixés doivent permettre de dégager des recettes fiscales qui couvriront le besoin de financement au projet du budget communal. Il apparaît qu'il est possible de couvrir ses besoins de financements tout en maintenant inchangés les différents taux, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), conformément à la volonté municipale depuis 2014 et réaffirmé dans le DOB présenté lors du Conseil municipal précédent.

Nous vous proposons page 65 de voter la non augmentation des taux d'imposition directs, 24,95% pour la taxe d'habitation, 23,04% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 51,57 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

On vous rappelle en l'article 2 les produits fiscaux attendus d'un montant total de 5 313 704 € :

- 2 670 648 € pour la taxe d'habitation,
- 2 613 197 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 29 859 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Et enfin on vous demande de m'autoriser à signer l'état 1259 COM et me donner tout pouvoir pour la mise en œuvre de cette décision.

Je suppose qu'il n'y a pas de question. Ça on l'a vu dans la cadre de la présentation du budget.

Y a-t-il des voix contre ? des abstentions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

7- Subvention en faveur du Centre communal d'action sociale

M. LE MAIRE : Nous sommes page 67. Il vous est demandé d'attribuer une subvention annuelle de 570 000 € au CCAS en vue de l'équilibre de son budget pour 2018 et de lui

permettre d'exercer les missions qui lui sont confiées. Cette subvention est en baisse de 60 000 € en raison de la hausse de la prise en charge par le Département au niveau de l'APA. Quelques éléments d'informations, avant le 1^{er} octobre 2017 le remboursement pour les bénéficiaires de l'APA était de 17,50 € par heure en semaine et de 20 € par heure les dimanches et jours fériés. A partir du 1^{er} octobre 2017, c'est un tarif unique de 21€. En 2016 le service d'aide à domicile a presté 16 941 heures et l'activité de ce service est en forte hausse pour 2017, puisqu'au 30 novembre nous avons déjà presté 16 787 heures en semaine et 11 114 heures en dimanche et jours fériés. Ce qui fait sur 11 mois la hausse de la participation du Département, la prise en charge de remboursement pour les bénéficiaires de l'APA, c'est un gain de 60 000 € sur 11 mois. C'est pour cela que nous pouvons baisser la subvention d'équilibre au CCAS de 60 000 € puisque son besoin de financement diminue au moins de 60 000 € puisque c'est sur 11 mois uniquement. Or c'est sur une année. Donc il y aura un peu de moyens supplémentaires au niveau du CCAS.

Donc voilà l'explication de cette subvention de fonctionnement. C'est le sens de la délibération page 69 où on vous demande en son article 1^{er} d'autoriser le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 570 000 € en vous rappelant que ces dépenses sont prélevées sur le budget de la Commune en son chapitre 65.

Des questions, des remarques sur cette délibération ?

Y a-t-il des absentions ? des voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

8 – Budget primitif 2018 – provision pour risque contentieux

M. LE MAIRE : Nous passons page 71. La note de synthèse vous rappelle que l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que les collectivités territoriales doivent constituer une provision par délibération de l'assemblée délibérante et ce dès l'ouverture d'un contentieux en première instance, et ce, à hauteur d'un montant estimé par la Commune, de la charge qui pourrait en résulter. A ce jour, comme pour l'exercice 2017, puisque nous avons déjà procédé à ces inscriptions en 2017, deux dossiers contentieux présentent des prétentions indemnitaires qui sont constitutives d'un risque financier et/ou des demandes au titre des frais irrépétibles.

Ces deux dossiers concernent :

- une action introduite par la Commune pour obtenir la résolution judiciaire de la vente de la Courée Douce,
- une action introduite par la société Eiffage dans le cadre de la construction du groupe scolaire Paulette Deblock.

Il convient également de supprimer des provisions antérieures dont le risque ne s'est pas réalisé, et donc la provision à renouveler au titre de l'exercice 2018 est identique à celle de 2017 à hauteur de 1 394 932,75 € et nous prenons la précaution de préciser que cette provision n'équivaut en aucune manière à une quelconque reconnaissance par la Commune des sommes prétendument dues. Il y a un litige, des prétentions qui sont faites par les personnes avec qui nous sommes en litige, nous sommes obligés de provisionner. Ça ne veut pas dire évidemment que nous reconnaissons que ces sommes sont dues.

C'est le sens de la délibération qui vous est proposée page 73 où on vous propose de décider de renouveler au titre de 2018 la provision pour risque contentieux à hauteur de 1 394 932,75 €. On vous indique que cette somme sera inscrite aux articles 6815 et 6875. Je l'avais dit lors des commissions, je fais très peu de commentaires sur les provisions parce que ce n'est pas le lieu pour faire les commentaires qui pourraient servir les personnes avec lesquelles nous sommes en conflit. C'est très technique comme délibération. On vous demande de m'autoriser à accomplir les éventuelles démarches y afférent. On vous précise que la provision sera maintenue en l'ajustant si besoin, jusqu'à ce que les décisions de justice soient devenues définitives. Et on vous rappelle que le risque financier est inscrit dans une annexe spécifique de la maquette budgétaire et dans l'article 5 on demande de procéder à l'actualisation de cette maquette budgétaire.

Je suppose qu'il n'y a pas de questions, remarques sur cette délibération.

Tout le monde est d'accord pour l'adopter.

Pas d'abstentions ? pas de voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - Approbation du tableau des effectifs – budget primitif 2018

M. LE MAIRE : Nous sommes page 77. On vous rappelle que le Code général des collectivités territoriales dispose que le tableau des effectifs en vigueur au 1^{er} janvier de l'exercice budgétaire concerné doit être joint en annexe du budget primitif de l'exercice. Ici comme nous votons le budget très tôt, nous vous avons mis le tableau des effectifs à la date du 1^{er} décembre.

Ce Code général des collectivités territoriales prévoit également que dans le cadre du vote des crédits au titre du budget primitif, le Conseil municipal est appelé à approuver le tableau des effectifs du personnel communal dont je vous rappelle que celui qui est à prendre en compte c'est celui qui a été déposé sur table, celui qui était joint à la maquette budgétaire étant erroné.

Pas de question ? pas de remarque ?

Je vous propose d'adopter la délibération et d'approuver le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe du budget primitif. Nous sommes page 79.

Pas d'abstention ? pas de voix contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – Rapport définitif de la Commission locale de transferts de charges – séance du 26 septembre 2017

M. LE MAIRE : Nous sommes page 81. Cette commission a été créée par la CAD Conformément aux dispositions du Code général des impôts. Elle a pour mission d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale afin de déterminer les attributions de compensations définitives. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CAD exerce la compétence tourisme en ce qui concerne la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. Ce transfert emporte donc l'évaluation par cette commission locale, des charges transférées. C'était l'objet de cette commission du 26 septembre qui devait acter les transferts de charge de la commune de Douai vers la CAD ainsi que le transfert de produits de trois communes concernées à savoir Aubigny au Bac, Brunémont et Cuincy vers la CAD. Le transfert de charge de la ville de Douai aura pour conséquence de retrancher la somme correspondante au montant de l'attribution de compensation pour 2017. C'est 405 395, 38 € pour la ville de Douai. Le transfert de produit des trois communes qui percevaient préalablement la taxe de séjour sera ajouté à leur attributions de compensation à compter du 1^{er} janvier 2018, c'était 13 117, 31 € pour Aubigny au Bac, 3 129, 60 € pour Brunémont et 21 763,82 € pour Cuincy. Ce qui nous fait un total de 38 000 € environ.

Et donc pour permettre l'effectivité de ces transferts, il convient que les Conseils municipaux des communes membres de l'EPCI se prononcent à la majorité qualifiée sur ce rapport qui est adopté par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Nous avons mis en pièce jointe le courrier du Président de la Commission transferts de charges du 28 septembre 2017, et le rapport de cette réunion de la commission de transferts de charges du 26 septembre 2017.

La commission n°1 réunie sur ce point s'est prononcée de façon unanime et favorable et donc je vous propose d'adopter la délibération de la page 83 en prenant acte du rapport définitif de la séance du 26 septembre 2017 de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges. Et en approuvant les termes dudit rapport et en précisant que la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CAD sera informée de la présente décision, une fois les formalités administratives accomplies.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération.

Pas d'abstention ? pas de voix contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 – Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association – convention avec l'organisme de gestion (OGEC) Saint Vincent de Paul

M. LE MAIRE : Nous passons à la page 103. La note de synthèse vous rappelle que le Code de l'éducation fait obligation aux communes par les dispositions de son article R.442-44 de verser aux écoles privées une participation financière qui est calculée au regard du coût d'un élève du

public et ce dans le cadre du principe de parité. C'est le cas pour les classes élémentaires des écoles privées qui sont situées sur le territoire communal ainsi que pour les classes maternelles à la condition pour ces dernières d'un accord donné à la conclusion d'un contrat d'association. Les modalités de calcul du forfait communal de participation financière ont fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal du 24 mars 2015, et une convention a été signée en avril 2015, laquelle convention a formalisé les modalités de calcul pour les années 2015 et 2016. Le Conseil municipal du 12 décembre 2016 a délibéré sur une prolongation d'une année de ladite convention et ce jusqu'au 31 décembre 2017, date de son terme. La comptabilité analytique de la collectivité ne permet pas d'affiner davantage les modalités de calcul qui ont été définies en 2015 et il vous est donc proposé de reconduire pour les 3 prochaines années ce mode de calcul du forfait communal de participation financière.

La commission n°1 a formulé un avis unanime et favorable. Vous avez en pièce jointe le projet de convention du forfait communal. Et la délibération page 105 et 106 vous propose de décider de reconduire pour les exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020 le mode de calcul du forfait communal de participation financière de participation aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires sous contrat de l'école privée Saint Vincent de Paul.

L'article 2 vous propose de formaliser par voie de convention la participation communale à ses dépenses des classes élémentaires avec une échéance de la convention dans 3 ans, au 31 décembre 2020. Et de m'autoriser à signer tous les actes et à accomplir toutes les démarches y afférent, en vous précisant que la dépense qui résulte de cette convention est affectée au chapitre 65 du budget communal.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Toujours ... enfin là ce n'était plus une conséquence du budget primitif mais nous revenons à des délibérations qui découlent de l'adoption du budget primitif, donc les votes des subventions annuelles aux associations sportives et non sportives. Un petit mot d'introduction avant de passer la parole à Patrick ALLARD pour le sport et Marie-Josée DELATTRE pour le non sportif, parce que c'est quand même un moment important, Vincent CAMPISANO le disait tout à l'heure, c'est du jamais vu selon lui une hausse du budget des associations. Donc je voulais rappeler le soutien à la vie associative de l'équipe municipale qui est l'une des priorités structurantes du projet municipal et ce pour plusieurs raisons, l'accès qui permet à nos populations d'un loisir abordable, de l'accès à la culture, à la pratique sportive, à la solidarité, à l'éducation, le vivre ensemble, la cohésion sociale, qui règnent dans les associations et l'exemplarité de l'engagement des bénévoles. Cette volonté municipale de soutien au tissu associatif s'est traduite depuis 2014 de plusieurs façons. Tout d'abord le maintien de la délégation à la vie associative qui a été confiée à Marie-Josée DELATTRE, que je remercie pour son implication auprès du tissu associatif, la non augmentation pour les associations sinoises des tarifs de location de salles, des tarifs de droits de place pour les braderies qu'elles organisent, la création du comité consultatif du monde associatif, le développement du forum des associations, le développement du marché de Noël, la mise en place de la soirée du bénévolat. Le vote des subventions qui intervient en décembre avec un versement des subventions en janvier/février pour éviter les difficultés de trésorerie par un versement tardif, avant les subventions étaient versées parfois en juillet/août, ce qui impliquait pour les clubs qui sont sur une année sportive donc sur une année scolaire, un décalage de trésorerie de quasi une année. C'est pour cela que nous avons avancé le vote du budget aux associations en décembre et que nous payons les subventions en janvier/février. Nous avons également traduit ce soutien prioritaire à la vie associative par une sanctuarisation des subventions aux associations en refusant toute baisse, et dans les faits, c'était déjà une augmentation du budget aux associations puisque nous ne baissions pas les aides aux associations existantes et que nous avons eu beaucoup de création d'associations. Donc dans les faits c'était déjà une hausse du budget aux associations. Nous avons décidé d'augmenter en 2017 la subvention de démarrage, qui est passée de 80 à 100 €, et même si le rapport d'orientation budgétaire prévoyait une sanctuarisation du budget aux associations et le refus de toute baisse de ce budget, nous l'avons vu le budget primitif se veut plus offensif puisque j'ai proposé aux élus du groupe majoritaire une hausse de 4% du budget, qu'ils ont accepté, comme les élus des groupes minoritaires qui ont été réunis en séminaire de travail le 1^{er} décembre. Afin de permettre la plus grande transparence sur l'établissement du budget, l'octroi des subventions, j'ai souhaité inviter tous les élus des groupes minoritaires à la commission des finances du 13 décembre dernier et c'est au cours de cette réunion qu'a été

décidé l'octroi des subventions qui est présenté ce soir et donc je remercie les élus qui ont participé à cette réunion notamment Jean-Pierre STOBIECKI, Vincent CAMPISANO, Josyane BRIDOUX et Victor GUERIN, à la fois pour leur présence mais aussi surtout pour la qualité des échanges que nous avons eus lors de cette réunion. Je note également, je salue le Président de l'Office municipal des sports qui est dans la salle, que pour les associations sportives un travail préparatoire avait été mené en collaboration avec l'Office municipal des sports, je remercie les membres pour leur travail, leur démarche collective et partenariale qu'ils mènent au quotidien avec l'adjoint aux sports Patrick ALLARD, que je remercie par la même occasion. Alors pour les associations sportives, 6 associations voient leur subvention augmenter et pour les non sportives ce sont 10 associations qui voient leur subvention augmenter. A noter une baisse de subvention pour une association sportive dans le cadre d'un transfert au niveau de la Fédération française d'athlétisme entre l'AS Sin et le Douai Sin Athlétisme (DSA).

Une hausse de 6 450 €, pour les associations sportives : + 4,82 % et +7,5 % pour les non sportives. Pour les non sportives la volonté a été de trouver des clés d'harmonisation des subventions entre les associations, nous avons déjà décidé l'année dernière de mettre 300 € à toutes les APE parce qu'on ne savait pas pourquoi il y en a qui avaient des subventions différentes, désormais chaque APE a une subvention de 300 €, nous avons décidé d'harmoniser les subventions aux associations caritatives donc le Secours populaire avait 1 000 € et donc nous donnons 1 000 € cette année au Secours catholique. C'était quelque chose que nous avons entamé l'année dernière en augmentant déjà, en faisant passer le Secours populaire à 1 000 € et en commençant un plan de rattrapage pour le Secours catholique. Nous avons également travaillé sur les associations de quartier, celles qui sont de taille conséquente, les Bas de Sin, les Hauts de Sin et Gare au Fou du Puits. Et enfin, nous avons décidé d'augmenter les petites subventions, on avait des subventions à 150 €, 200 € c'est celle-là qu'on a décidé de passer à 300 €. Et enfin comme nous votons le budget aux associations très tôt nous avons un certain nombre de dossiers qui ne sont pas parvenus et donc nous procéderons à un nouveau vote d'attribution de subventions aux associations lors du prochain Conseil municipal. Et je vous donne tout de suite la date, je crois qu'on a envoyé le calendrier institutionnel à tout le monde donc le prochain Conseil municipal, c'est le 12 février.

Je peux passer la parole à Patrick ALLARD, mais je pense que c'était important parce que c'est une vraie volonté municipale de soutenir le tissu associatif et d'augmenter, nous l'avons fait ensemble avec les élus minoritaires lors des réunions de travail et je pense que c'était important que le Maire explique cette politique de soutien. Patrick va nous présenter les subventions aux associations sportives.

III. SPORTS

12 – Subventions annuelles en faveur des associations sportives

M. ALLARD : Alors tout est dit (rires).

Bonsoir, à toutes et à tous. Moi je voulais revenir sur le superbe travail qui est réalisé avec les élus de toutes les tendances mais aussi revenir sur le travail préalable qui est fait au niveau du partenariat entre la Commune et l'Office municipal des sports. Je rappelle que l'Office municipal des sports est une association loi 1901, représentative de l'ensemble des composants du monde sportif et c'est quand même intéressant de laisser les membres du milieu sportif discuter de leur subvention. C'est une réunion qui a duré 4 ou 5 heures, ce n'est pas le Président de l'OMS qui va démentir. Ce que je voudrai dire aussi c'est qu'à quelques centaines d'euros près, on arrive aux mêmes conclusions, aussi bien au niveau des élus que du travail de l'Office municipal des sports. Je tenais à le dire parce que ce n'est pas toujours le cas, bien souvent on écoute ce que les gens ont à dire et puis on ne suit pas toujours le travail qui a été réalisé.

Lors de cette réunion tous les dossiers de subvention sont épluchés, c'est-à-dire que l'Office municipal des sports et quelques élus présents épluchent le bilan de l'année écoulée tant sur le plan sportif que sur l'aspect financier. Tout ça pour dire que le montant des subventions, on ne passe pas d'une année à l'autre et puis on fait un copier coller, ce n'est pas ça. Par contre comme disait Vincent tout à l'heure, c'est vrai que pour la première fois depuis longtemps, on arrive à une augmentation de 4% mais quand on voit la richesse du tissu associatif sportif, c'est celui que je défends Marie-Josée, je crois que c'est mérité.

Maintenant je ne sais pas si on va énumérer l'ensemble des subventions, je voulais simplement noter que tout à l'heure Monsieur le Maire disait qu'il y avait une modification qui

tenait au club d'athlétisme c'est-à-dire que l'AS Sin athlétisme reprenait son autonomie en Fédération Française d'Athlétisme et que c'était simplement un transfert de subvention du Douai Sin vers l'AS Sin athlétisme. C'était tout, sinon on peut répondre si vous avez des questions sur l'une ou l'autre des subventions. La seule précision que je voudrai dire aussi, c'est que l'on a encore quelques clubs qui tardent à déposer leur dossier de subvention. Il y a beaucoup de dévouement, de gens compétents dans les clubs mais c'est vrai qu'il y a encore ce petit manque de rigueur à déposer les dossiers en temps et en heure. Mais bon ils ne seront pas laissés pour compte, tous les dossiers seront vus en temps et en heure lorsqu'ils seront déposés. Voilà je pense que Monsieur le Maire avait dit 95% de ce qu'il y avait à dire.

M. LE MAIRE : Merci Patrick. J'ai vu Véronique qui souhaitait ...

Mme LEGRAND : Patrick vient de répondre à ma question, c'est-à-dire que pour les associations non sportives vous notez en attente de dossier, ce qui n'est pas écrit pour les associations sportives. Ma question était effectivement de savoir est ce que les associations qui n'ont pas encore fait de demandes peuvent toujours en faire et donc les subventions viendront s'ajouter au total inscrit.

M. LE MAIRE : Tout à fait. Vas-y.

M. ALLARD : Ce que je voulais dire c'est que depuis la dernière réunion de travail avec l'Office municipal des sports, trois nouvelles associations ont déposé leur dossier. Mais par honnêteté vis-à-vis du travail des bénévoles de l'Office municipal des sports, ces dossiers repasseront par la commission des finances de l'Office municipal des sports, seront revus ensuite en commission, en bureau municipal mais les associations qui tardent, bien évidemment le jour où elles déposeront leur dossier, on va l'examiner. Maintenant il y a des relances qui ont été faites et on ne peut pas répondre à leur place. Bien sûr qu'on ne laissera jamais une association de côté, mais bien souvent les grosses associations ont répondu présentes, mais chaque année, on a le même problème.

Mme LEGRAND : Mais c'est aussi parce que les grosses associations, elles ont les habitudes et les moyens humains pour remplir les dossiers, est ce que les petites associations peuvent être accompagnées par les services ?

M. ALLARD : Elles sont accompagnées par les services et elles sont aussi accompagnées par l'Office municipal des sports qui fait un gros travail de relationnel. Mais bien souvent une association qui ne dépose pas son dossier, ce n'est pas une association qui n'est pas présente dans les structures de l'OMS, elles sont présentes mais bien souvent quand il faut déposer un dossier, il faut faire son bilan, faut faire ceci ou cela ça prend du temps. Et il y a des associations qui sont aussi en difficulté financière et qui malgré tout ne déposent pas leur dossier en temps et en heure. On fait des relances pour essayer de les aider et surtout qu'ils ne soient pas pénalisés eux même, mais il y a des limites. Tant que le club ne dépose pas son dossier de subvention, on ne peut pas l'examiner.

M. LE MAIRE : Oui. En précisant deux choses : sur le sportif c'était surtout dans ce secteur là que les difficultés de trésorerie se faisaient jour, d'une part parce que ce sont des budgets beaucoup plus importants. On voit l'AS SIN c'est 33 000 €, c'est là que les difficultés financières sont importantes. Je vous le disais eux résonnent en termes d'année scolaire et ils ont des grosses dépenses à faire entre juillet et septembre pour aller chercher les affiliations, les licences. C'est pour ça que celles-là répondent pas mal et même si on voit qu'il y a quelques dossiers où c'est marqué pas de demande, on voit que l'Aïkido, les Amis du Vivier, le Ju Jitsu brésilien, l'association des communaux de Sin-le-Noble, le Cobra boxing club, la Pétanque sinoise, l'Union football culture ce sont des clubs qui n'ont pas eu de subvention en 2017, qui n'avaient pas fait de demande. Donc quand on regarde ceux qui ont eu un financement l'année dernière et qui n'ont pas déposé de dossier, il n'y en a pas tant que ça il y a l'association Foot en salle, l'association solidaire Epis foot salle, l'Espace loisirs et sports. Pour le sport, autant pour le non sportif il y en a beaucoup plus, c'est normal c'est des petites sommes ça n'impacte pas leur trésorerie et en plus pour le non sportif eux résonnent en année civile du 1^{er} janvier et avec des assemblées générales en janvier/février. Il y en a certaines qui nous disent on n'a pas encore adopté nos comptes, c'est compliqué et il va y avoir un renouvellement de bureau, on attend l'assemblée générale pour faire la demande de subvention.

En tout cas au niveau du monde sportif, il n'y a pas tant que ça de dossiers qui n'ont pas été déposés.

Tout le monde est d'accord. Plus de questions ? plus de remarques ?

Juste un point parce qu'on a des élus qui sont dans des clubs, alors on va juste demander, on va voter l'ensemble en extrayant les ... pour bien noter ... pour les sportifs d'accord, on fera ça plus pour les non sportifs.

Alors qui ne prend pas part au vote parce qu'il est concerné par une subvention potentielle ? Patrick ALLARD et Jean-Claude DESMENEZ.

Qui est d'accord pour adopter la délibération qui vous propose page 115 de décider d'octroyer des subventions de fonctionnement aux associations locales sportives évoquées et d'approuver la répartition proposée, selon l'état en annexe, en vous rappelant que ces dépenses seront prélevées sur les crédits du budget communal en son article 6574.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ne prennent pas part au vote Patrick ALLARD et Jean-Claude DESMENEZ.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Nous pouvons passer à la délégation de la vie associative qui est présentée par Marie-Josée DELATTRE.

IV. VIE ASSOCIATIVE

13 – Subventions aux associations locales non sportives

Mme DELATTRE : Merci Monsieur le Maire. Je vais vous donner les sommes attribuées cette année aux associations non sportives, vous avez :

- l'Amicale du personnel communal : 1 500€ en 2017, 1 500 € en 2018,
- le Deudeuch club sinois : 1 000€ en 2017, 1 000 en 2018,

Je ne vous dis pas les associations qui seront passées ... le combien, le 12 février, au Conseil municipal,... voilà non.

- Gare au Fou du Puits : 1 000 € en 2017, 1 000 € en 2018,
- les Hauts de Sin : 2 000 € en 2017, 2 000 € en 2018,
- le Sainte barbe en folie : 400 € en 2017, 400 € en 2018,
- les Amis du Calvaire : 300 € en 2017, 300 € en 2018,
- l'APACER : 150 € en 2017, 150 € en 2018,
- la Bonne bêche : 500 € en 2017, 500 € en 2018,
- ENTRAIDE : 400 € en 2017, 500 € en 2018 : 100 € d'augmentation,
- Médailleurs du travail : 200€ en 2017, 300 € en 2018 : 100 € d'augmentation,
- Pleurotes Sinois : 300 € en 2017, 300 € en 2018,
- Solidarités du poilu : 500 € en 2017, 650 € en 2018 : 150 € d'augmentation,
- AMCV : 1 500 € en 2017, 1 500 € en 2018,
- Centre artistique populaire sinois : 1 150 € en 2017, 1 150 € en 2018,
- les Orgues de Saint Martin : 300 € en 2017, 300 € en 2018,
- SINergies : 300 € en 2017, 1 000 € en 2018 : 700 € d'augmentation,
- MCJ

M. LE MAIRE : Expliquer la SINergies, une augmentation de 700 € puisque SINergies va réaliser des ateliers d'écriture dans le cadre du projet Festiplanet au niveau de l'école Langevin. C'est pour cela qu'il y a une augmentation importante mais cette association réalise des ateliers d'écriture au niveau du monde scolaire de Sin-le-Noble.

Mme DELATTRE : MJC – Maisons des arts : 6 000 € en 2017, 6 000 € en 2018,

- Association sinoise de peinture sur soie : 100 € en 2017, 100 € en 2018,
- Génération country : 300 € en 2018,
- Tous sinois : 200 € en 2018,
- Alcool entraide du Nord : 165 € en 2017, 165 € en 2018,
- les Donneurs de sang : 250 € en 2017, 250 € en 2018,
- Sections Jeunes Sapeurs pompiers de Sin-le-Noble : 300 € en 2017, 400 € en 2018 : 100 € d'augmentation,
- Secours Populaire : 1 000 € en 2017, 1 000 € en 2018,
- Secours catholique : 300 € en 2017, 1 000 € en 2018 : 700 € d'augmentation,
- les Cousettes sinoises : 200 € en 2017, 300 € en 2018 : 100 € d'augmentation,

- APE des Epis : 300 € en 2017, 300 € en 2018,
- APE Suzanne Lanoy : 300 € en 2018.

M. LE MAIRE : Merci Marie-Josée. « ENTRAIDE », une augmentation de 100 €, « Médaillés du travail » augmentation de 100 €, « Solidarité du Poilu » augmentation de 150 €, « SINergies » augmentation de 700 €. A préciser pour le « Club dance sinois » a bien déposé un dossier mais n'a pas formulé un montant de demande de subvention. C'est à l'association de chiffrer sa demande et donc le service de la vie associative prendra contact avec l'association pour qu'elle formalise une demande. « Génération country » qui n'avait pas de subvention aura 300€, « Tous sinois » qui n'avait pas de subvention aura 200 €, « Sections Jeunes Sapeurs pompiers de Sin-le-Noble » 100 € d'augmentation, « Secours Catholique » 700 € d'augmentation à la fois pour l'harmoniser avec le « Secours populaire » et parce qu'il y a un besoin d'abonnement Internet, puisque tout se fait par Internet. Ça couvrira ce besoin d'abonnement internet du « Secours catholique », « les Cousettes » : + 100 € et l'APE Suzanne Lanoy : + 300 € puisqu'ils n'avaient pas de subvention l'année dernière.

Y a-t-il des questions ou des remarques, sachant que comme tout à l'heure nous passerons lors d'un prochain Conseil municipal les dossiers qui rentreront d'ici là mais c'est plus classique dans le monde non sportif. Il y a des plus petites sommes et ils attendent souvent de clôturer leur exercice qui est jusqu'au 31 décembre et de faire leur assemblée générale en janvier pour formaliser une demande.

Pas de question ? pas de remarque ?

Je vous propose d'adopter la délibération qui est page 119 en approuvant la répartition proposée concernant les subventions aux associations locales et on vous rappelle que le prélèvement sur l'article 6574 du budget.

Tout le monde est d'accord.

Effectivement on va voter... on va commencer ... on va le voter point par point.

L'amicale du personnel je suppose qu'il n'y a personne qui est dans l'amicale du personnel, quoique on peut être un retraité ... celle là on pourra la voter.

Deudeuch club, c'est Marie-Josée DELATTRE qui ne prendra pas part au vote puisque son mari en est le Président,

Gare au Fou du puits : Henri JARUGA,

Les Hauts de Sin : Claudine BEDENIK,

Les Amis du Calvaire : Jean-Pierre BERLINET,

C'est bien d'avoir des élus investis dans la vie associative mais ...

L'APACER : Jean-Pierre STOBIECKI,

Médaillés du travail : je ne prendrai pas part au vote,

Pleurote Sinois : Freddy DELVAL,

Solidarité du Poilu : il n'y a pas d'anciens combattants (rires),

Les Orgues de Saint Martin : Jean-Pierre BERLINET,

Génération Country : Sylvie DORNE,

Secours populaire : c'était Mme BRIDOUX, Daniel POULAIN ne vote pas pour la procuration de Josyane BRIDOUX.

Déjà on va voter sur toutes les associations où vous n'êtes pas et après on votera association par association.

Tout le monde est d'accord pour adopter les subventions aux associations où il n'y a pas de conflit potentiel d'intérêt.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Le deudeuch club, Marie-Josée DELATTRE ne prend pas part au vote, tout le monde est d'accord ?

Gare au Fou du Puits, Henri JARUGA, ne prend pas part au vote, tout le monde est d'accord ?

Haut de Sin, Claudine BEDENIK ne prend pas part au vote, tout le monde est d'accord ?

Les amis du Calvaire, Jean-Pierre BERLINET comme les Orgues de Saint-Martin ne prend pas part au vote, tout le monde est d'accord ?

L'APACER, Jean-Pierre STOBIECKI ne prend pas part au vote, tout le monde est d'accord ?

Les Médaillés du travail, c'est moi qui ne prends part au vote, tout le monde est d'accord ?

Pleurote Sinois, Freddy DELVAL ne prend pas part au vote, tout le monde est d'accord ?

Génération country, Sylvie DORNE ne prend pas part au vote, tout le monde est d'accord ?

Secours populaire français, tout le monde vote sauf Daniel, il n'utilise pas le pouvoir de Josyane BRIDOUX. Tout le monde est d'accord ?

Nous avons donc adopté l'ensemble des subventions aux associations. Merci beaucoup pour elles, comme le disait Patrick, c'est vrai que nous avons la chance d'avoir beaucoup d'associations, de belles associations et beaucoup de bénévoles qui oeuvrent au quotidien pour faire vivre la dynamique locale.

Une subvention de démarrage, justement une nouvelle association le « Lucky tarot club ».

14 – Versement d'une subvention de démarrage à l'association « Lucky tarot club »

Mme DELATTRE : Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la Commune de Sin-le-Noble attribue, chaque année, des subventions. Elle entend ainsi favoriser, le fonctionnement et le développement, en toute indépendance, des associations relevant de l'application de la loi du 1er juillet 1901.

Il est à noter que les associations subventionnées doivent utiliser les fonds octroyés conformément à leur objet associatif et au projet présenté. Elles doivent également faciliter les procédures de contrôle financier de la collectivité en transmettant leurs documents administratifs et comptables.

L'association « LUCKY TAROT CLUB », qui a pour objectif la promotion des jeux d'esprit et notamment le tarot en loisirs et en compétition a été créée le 23 août 2017 (date de la déclaration en sous-préfecture de Douai). Les éléments relatifs à sa création ont fait l'objet d'une publication au Journal officiel Associations, le 9 septembre 2017.

Elle a sollicité par un courrier du 15 novembre 2017, reçu le 17 novembre 2017, l'octroi d'une subvention de démarrage afin de couvrir les frais de déclaration en Préfecture et d'affiliation à la fédération française de Tarot ainsi que les différentes dépenses administratives afférentes.

M. LE MAIRE : Merci Marie-Josée. Une petite précision, on voit que c'est pour l'exercice 2017, en fait ce sera pour l'exercice 2018 et vous avez en pièce jointe le courrier de demande de subvention du Président et nous avons discuté lors de la commission des finances effectivement, la politique volontariste de la Commune au niveau des associations, doit malgré tout nous amener à être vigilant à ce qu'on ait bien une dynamique associative. Donc là pas de souci je suis allé les voir lorsqu'ils organisaient un tournoi de tarot. Je souhaite vraiment que les associations soient ouvertes à tout le monde et si possible qu'on ait également une visibilité des associations. Donc là c'est vrai que si ça s'était appelé « Tarot club sinois » ça aurait été mieux que « Lucky tarot club », qu'on ait quand même une reconnaissance de ... les « Bas de Sin » il n'y pas de souci, « l'AS Sin athlétisme », « l'AS Sin foot » il n'y pas de souci, les « Bas de Sin » « les Hauts de Sin » on voit bien que c'est à Sin-le-Noble, mais un « Lucky tarot club » ... faudra qu'on ... de toute façon on va travailler avec la Direction des affaires juridiques et la vie associative à une contractualisation sur les subventions aux associations.

Tout le monde est d'accord sur cette subvention de démarrage pour une nouvelle association, une association de tarot et de jeux.

Pas de question ? pas de remarque ?

ADOpte A L'UNANIMITE

V. RESSOURCES HUMAINES

15 – Protocole transactionnel- règlement alternatif d'un conflit entre l'Etat pris en la personne du ministère des armées (ou de son représentant) et la Commune de Sin-le-Noble

M. LE MAIRE : Nous sommes page 129 où la note de synthèse vous explique qu'un employé communal qui exerce les fonctions d'ASVP, accomplit également une activité accessoire au titre d'un engagement dans la réserve de l'Armée. Et que c'est lors d'une de ces périodes de réserve, que cet agent communal a été victime d'un accident qui l'a conduit à être placé en congés longue maladie en 2014 puis à mi-temps thérapeutique du 21 juillet 2015, jusqu'au 20 décembre 2015. Lorsqu'il a repris ses fonctions au sein des services municipaux, il a de nouveau été placé en congé de maladie ordinaire du 16 décembre 2016 au 13 janvier 2017 et pendant cette période c'est la Commune qui a eu à sa charge les frais de maintien de salaire. Nous avons déjà délibéré pour un protocole transactionnel sur l'arrêt d'origine et le mi-temps thérapeutique. Aujourd'hui nous faisons la même chose puisqu'il ressort du Code de la défense que la responsabilité sans faute de l'Etat a été engagée, qu'il convient de conclure un protocole

transactionnel irrévocable qui prévoit le remboursement de la Commune par le Ministère des armées, de la somme de 2 679,40 euros pour cette absence et qui correspond au salaire versé de décembre 2016 à janvier 2017.

La délibération page 131 vous propose d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel établi pour régler la contestation à naître entre le Ministère des Armées, représentant l'Etat, et la Commune de Sin-le-Noble.

L'article 2 vaut prise d'acte que la Commune s'engage à recevoir la somme de 2 679,40 euros de l'Etat au titre de l'indemnisation du préjudice subi, et prise d'acte également de l'engagement à renoncer à toute prétention, action, recours à venir.

On vous précise dans l'article 3 que ce versement se fera sur le compte de la Commune. L'article 4 vous demande de m'autoriser à signer tous les actes et d'accomplir les démarches afférent à ce dossier en vous rappelant à l'article 5 que les recettes seront imputées au budget communal en son chapitre 77.

Nous vous avons mis copie du protocole transactionnel de la page 133 à 135 et en vous précisant que la commission n°1 du 13 décembre 2017 a émis un avis favorable et unanime.

Pas de question ? pas de remarque ?

Y a-t-il des abstentions ? des voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Juste on approche tout doucement la fin du Conseil, comme à chaque conseil sur le budget il y a des feuilles de signatures qui circulent, ne partez pas sans avoir signé parce que à chaque fois c'est galère pour aller chercher ... Il y a deux feuilles pour le budget primitif et une feuille pour les registres. Et n'oubliez pas de signer pour les mandants pour ceux qui ont des procurations.

VI. GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ, DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, VIE DES QUARTIERS

16 – Gestion urbaine de proximité –

Autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit au profit de la SA Norévie pour l'installation de deux parcs à caddie – quartier des Epis – résidence des Couronnes

M. LE MAIRE : Le rapporteur est Didier CARREZ mais il est souffrant donc je vais essayer de le remplacer.

Nous sommes page 139, un projet de délibération à vocation technique. On a noté ESH Norévie, vérification faite Norévie est une société anonyme, il faudra qu'on remplace partout ESH Norévie par SA Norévie.

La note de synthèse vous explique que dans le cadre de deux démarches municipales, la gestion urbaine de proximité d'une part et la démocratie participative d'autre part, un diagnostic concernant la problématique de la gestion des caddies au sein du quartier des Epis a été réalisé. Ces caddies proviennent du magasin Auchan et sont stockés de façon disséminées sur le domaine public ce qui génère des troubles à la tranquillité publique. Un diagnostic en marchant a permis de constater que l'éparpillement était concentré aux abords des Couronnes qui est une propriété de Norévie. La solution envisageable est l'implantation par Norévie de deux parcs à caddies au sein de cette résidence et ces deux lieux d'implantation relèvent du domaine public communal. Or le Code général de la propriété des personnes publiques dispose que « *Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance [...]* ». Il existe néanmoins des exceptions et notamment quand « *l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même* ».

C'est le cas puisque l'implantation des deux parcs à caddies permettra d'assurer la conservation du domaine public par la résolution du trouble à l'ordre public qui est généré par l'éparpillement de ces caddies dans le quartier des Epis. Il est donc opportun d'autoriser l'occupation du domaine public par Norévie et ce à titre gracieux pour l'implantation de deux parcs à caddies.

On vous a mis un extrait de plan cadastral page 143 et une vue aérienne du site page 144 pour que vous puissiez disposer des bons éléments d'information pour délibérer.

Nous sommes page 141 où on vous demande dans l'article 1^{er} de décider que l'occupation du domaine public par la SA Norévie, on change ce n'est plus ESH, c'est SA Norévie, pour

l'implantation de deux parcs à caddies – résidence des Couronnes, quartier des Epis- se fera à titre gracieux.

L'article 2 vous précise que cette dépendance du domaine public par Norévie sera matérialisée par une convention d'occupation d'une dépendance du domaine public avec emprise.

L'article 3 vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Des questions ? des remarques ?

Y a-t-il des abstentions ? des voix contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Les délibérations suivantes, trois projets de délibérations, les dernières inscrites à l'ordre du jour, ce sont des projets de délibérations tout à fait usuelles qui complètent la programmation au titre la politique de la Ville sachant que les autres actions ne font pas l'objet de délibération puisque les demandes de subventions relèvent de la délégation générale au Maire qui est faite par le Conseil municipal et dont je vous rendrai compte par le biais des décisions directes au prochain Conseil municipal.

17 – Programmation politique de la Ville – région 2018 **Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) – programmation 2018**

M. LE MAIRE : On vous rappelle page 145 que la Commune a toujours soutenu l'initiative locale à l'échelle des quartiers en finançant les projets qui sont développés à l'échelle de son territoire par le biais du fond de participation des habitants (FPH).

La Commune a d'ailleurs manifesté son soutien à cette démarche participative en 2016 et 2017 en maintenant ces financements qui sont montés de 30 à 50% pour faire face à la baisse des financements régionaux. Tout à l'heure on parlait de soutien à la vie associative, on aurait pu également citer la montée en puissance des financements communaux dans le cadre du FPH parce qu'on est passé de 30 à 50%.

Les projets auparavant financés au titre du FPH devront désormais émarger au titre d'un nouveau cadre d'intervention de la Région et qui est donc intitulé PIC Projet d'Initiative Citoyenne.

L'ambition de ce PIC est de valoriser l'ambition des habitants en favorisant l'émergence permanente de démarches « citoyennes » et « participatives ».

Ce sont la Région et la Commune qui sont les principaux financeurs à hauteur de 50 % chacun. En effet la participation régionale pourrait être de 70 % mais la Commune souhaite soutenir la dynamique du PIC et il apparaît opportun de proposer un financement communal à hauteur de 50 % soit 7 170 € sur un total du projet de 14 340 €.

Ces fonds doivent être attribués à une association support à savoir l'association du comité de gestion du FPH de Sin-le-Noble qui se charge de la redistribution aux porteurs de projets issus des quartiers prioritaires de la Ville. En rappel, on vous dit pour mesurer la dynamique qui est permise par l'ancien FPH et donc désormais le PIC, en 2017 l'association a financé 24 projets associatifs locaux. Il y a un vrai effet de levier et un vrai financement grâce à cette participation ville.

Nous sommes page 147, l'article 1^{er} vous propose de soutenir le projet de dynamique du projet d'initiative citoyenne dont le plan de financement est le suivant : 7 170 € pour la Région et 7 170 € pour la Commune pour un total de 14 340 €.

On vous demande une prise d'acte par l'article 2 qu'une demande de subvention sera présentée auprès de la Région aux taux relatifs au projet.

Et l'article 3 vous propose de décider de prendre en charge une partie de la réserve sous la forme d'une subvention pour un montant de 7 170 euros, versée auprès de l'association du Comité de Gestion du FPH de Sin-le-Noble et de m'autoriser à signer tout document relatif à cette opération et à accomplir les démarches y afférent en vous rappelant que c'est au chapitre 65 du budget communal que les dépenses seront prévues.

Des questions ? des remarques ?

Personne ne fait partie du bureau du Comité de gestion du FPH ?

Nous les élus on y siège pour présenter la Commune mais on n'est pas ...

Des voix contre ? des abstentions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 – Programmation politique de la Ville – Région 2018 **« Nos Quartiers d'Été »**

M. LE MAIRE : Nous sommes page 149 où on vous explique que trois associations de Sin-le-Noble proposent des animations de quartier dans le cadre de ce dispositif intitulé « Nos Quartiers d'Été ». La programmation proposée se décline en une fête de quartier le 14 juillet 2018 sur le quartier des Epis pour le Comité des fêtes des Epis, l'anniversaire du Géant Potleau sur le quartier du Marais pour l'association Marais accueil le 15 août 2018 et une fête de quartier du Bivouac pour l'association les Hauts de Sin le 19 août 2018.

La Commune souhaite apporter son concours par la réalisation de ces actions qui contribueront à la redynamisation des quartiers sinois au cours des deux mois juillet et août.

Il vous est donc proposé d'octroyer une subvention de 1 000 euros par projet en complément des financements régionaux et enfin de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

La commission 2 non 3 ... c'est Véronique qui essaie de m'induire en erreur, la C3 a émis un avis positif unanime.

Par contre je pense qu'il y a là aussi des membres d'association.

On va la voter point par point :

- le quartier des Epis : Pascal tu ne fais plus partie du bureau du comité des fêtes, qui est pour cette délibération pour le comité des fêtes des Epis, tout le monde est d'accord ?

- pour Marais accueil : qui ne prend pas part au vote, Claudine BEDENIK, Sylvie DORNE et Pascal DAMBRIN qui ne prennent pas part au vote ?

- les Hauts de Sin : Claudine BEDENIK ne prend pas part au vote.

Tout le monde est d'accord, hors mis ceux qui n'ont pas pris part au vote pour prendre acte que la programmation au titre de l'opération « Nos Quartiers d'Été » 2018 et d'octroyer 1 000 € à chacune de ces associations sous la double condition de la réalisation de l'événement évidemment et de l'obtention de la subvention régionale au titre des NQE 2018.

On vous rappelle que les dépenses seront prélevées sur le budget communal en son article 6748 et vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - Dispositif de réussite éducative (DRE) au profit des enfants des écoles maternelles et élémentaires ainsi que de ceux du collège Anatole France **Programmation 2018**

M. LE MAIRE : Nous sommes page 153. On vous rappelle que ce dispositif est piloté par le service Politique de la Ville, il met en relation les différents acteurs locaux : l'Education nationale, les Pôles scolaire et social, le collège, les services sociaux du Département du Nord, les associations locales, le club de prévention, le médecin scolaire, le RASED.

C'est le CCAS qui assure le portage juridique et qui perçoit la subvention de l'Etat alors que la Commune est donneur d'ordres et c'est pourquoi aujourd'hui le Conseil municipal doit se prononcer sur les orientations du dispositif. On ne se prononce pas aujourd'hui sur la demande de subvention qui est du ressort de la délégation générale du Maire, on se prononce aujourd'hui sur les orientations du dispositif.

Ce dispositif permet à des enfants de 2 à 16 ans, repérés en difficulté sociale et scolaire, de construire, en association avec leurs parents, un parcours individuel visant à bénéficier d'actions hors temps scolaire, de soutien personnalisé, en réponse aux problèmes évalués.

Il constitue désormais le volet éducatif des contrats de ville et s'inscrit dans le pilier cohésion sociale de celui-ci.

Il est financé à 65% par l'Etat, 35 % par la Commune, soit respectivement 59 789 € et 32 193 € sur un budget total de 91 982 € prévu pour 2018.

Quatre objectifs prioritaires ont été fixés :

- L'ingénierie de la réussite éducative avec 2 actions, un double recrutement : un coordinateur DRE à temps complet et un référent famille à temps complet.
- Le développement de la prévention précoce dès la petite enfance avec une action de sensibilisation à la lecture d'album et autres documents illustrés pour la jeunesse à travers des ateliers d'aide à la parentalité autour de séances de découverte du conte.
- Lutter contre l'échec scolaire : avec des ateliers d'accompagnement de jeunes collégiens en décrochage scolaire.
- Le développement de l'estime de soi avec 5 actions : l'initiation aux arts vivants, l'aide personnalisée aux familles, l'atelier d'écriture, les ateliers périscolaires d'ouverture à la culture et un accompagnement groupal par une psychomotricienne.
- Améliorer la relation et la communication parents/enfants/institution par le biais des cafés des parents.

On m'a mis un petit bilan sur le DRE, rapidement je peux vous le donner, sur les chiffres pour 2017 : ce sont 94 suivis individualisés à ce jour qui ont été réalisés, sur ces 94 suivis 66% du public est issu des quartiers prioritaires de la Ville à savoir les Epis et le Bivouac.

Ce sont 128 familles qui ont été accompagnées et nous avons 66 suivis individualisés. Nous constatons 4 sorties du dispositif pour 3 déménagements et un critère d'âge qui est désormais dépassé.

Tout à l'heure on parlait des acteurs et des partenaires de la réussite éducative, ils se montent à 29 acteurs : l'Education nationale, l'UTPAS, la CAD, la Prévention santé, la Bouée des jeunes, le CCAS, le Centre social, le pôle scolaire, les écoles Paulette Deblock, Joliot Curie, le collège, l'Ecole de musique, la bibliothèque, la Maison des arts, la MJC, l'association SINergies, la CAF, l'UDAF, la Sauvegarde, le RASED, l'AGSS, le Centre hospitalier de Douai, l'ITEP et la Protection de l'enfance, l'APEI et des orthophonistes, une diététicienne et un psychologue.

Sur les 94 suivis nous avons 30% de filles et 70 % de garçons avec une prédominance des enfants entre 6 à 10 ans. Le nombre de signalement, ce sont 94 signalements, 94 demandes d'inscription au DRE. Ce sont 64 signalements (sur ces 94) réalisés par l'Education nationale. 68% des repérages sont effectués par l'Education nationale : l'école Molière, le groupe scolaire Paulette Deblock ou le collège notamment. Et il y en a quand même 14 qui sont à l'origine des familles.

On parlait d'action collective du DRE, 48 enfants ont participé aux ateliers réguliers durant l'année avec 16 cafés des parents qui ont été réalisés dans les établissements scolaires de la Commune, 9 ateliers qui sont réguliers par semaine, 2 stages de participation en lien avec la CAD : l'un sur les contes et légendes à Légendoria et un stage d'affirmation de soi et 2 stages qui ont été organisés pendant les vacances scolaires : un stage par SINergies de graphisme et un stage de photographie par la MJC avec Francesca DELCHE.

L'action n°3 qui était « la sensibilisation à la lecture d'album et autres documents illustrés pour la jeunesse » : ce sont 8 enfants qui ont participé.

Au niveau de l'action « remotivation jeunesse » : ce sont 16 collégiens qui ont participé à cet atelier. 75% de garçons, 25 % de filles.

Au niveau du parcours de « remotivation jeunesse » ce sont 6 garçons de 11 à 15 ans qui ont été suivis.

Un atelier passerelle pour le passage du CM2 à la 6^{ème} : ce sont 6 enfants qui ont été suivis.

Une autre action qui était « initiation à la pratique musicale, vocale, théâtrale » : ce sont 29 enfants qui ont participé à ces ateliers dont 72 % issus des quartiers prioritaires.

Au niveau du théâtre ce sont 13 enfants : 6 filles et 7 garçons.

Au niveau du chant ce sont 7 enfants : 5 filles et 2 garçons.

Au niveau de la guitare : 7 enfants : 5 filles et 2 garçons.

Au niveau de la batterie : 2 garçons.

L'action numéro 6 qui était « l'aide personnalisée aux familles », nous avons eu 21 participants. 17 accompagnements permanents psychologiques, une aide pour une inscription dans une association sportive, 2 aides pour l'achat de fournitures scolaires, une aide pour un financement d'un rendez-vous pour une thérapeute familiale.

L'action n°7 « accompagnement groupal par une psychomotricienne » : ce sont 17 enfants qui ont été suivis dont 9 filles, 8 garçons.

L'atelier n°8 « atelier périscolaire d'ouverture à la culture » : 24 enfants qui ont été suivis, 71 % de filles sur cet atelier. Un autre atelier d'arts plastiques : 15 enfants : 10 filles, 5 garçons. Un stage de photographie ce sont 9 enfants de 8 à 10 ans : 7 filles et 2 garçons et 6 enfants qui venaient des quartiers en géographie prioritaire.

Un autre atelier « j'écris donc je suis » avec 29 enfants qui ont participé de 8 à 10 ans.

Un atelier d'écriture : 10 enfants ont participé à cet atelier, l'atelier Légendoria : 11 enfants et enfin le stage de graphisme ce sont 8 enfants qui ont participé.

Au niveau « du café des parents » ce sont 16 cafés de parents que nous avons réalisés sur les 11 premiers mois de l'année, 6 au niveau de l'école Molière, 8 au niveau du groupe Paulette Deblock et 2 au niveau du collège Anatole France, avec des thématiques très diverses : accompagner son enfant dans la scolarité, les enfants face aux écrans addiction, comment aborder le deuil avec les enfants, comment aborder la sexualité avec un enfant, comment faire face au harcèlement scolaire, comment gérer les conflits frère/sœur, trouver l'équilibre concernant l'autorité, être parent pas toujours facile, comment aborder le handicap la différence avec un enfant, l'alimentation comment amener son enfant vers le bon choix, l'équilibre alimentaire et l'apprentissage du goût, les dangers des réseaux sociaux , c'est à la mode depuis quelques jours mais on avait anticipé, les principes de renforcement et de punition.

Vous voyez parfois ce que l'on vote c'est qu'une ligne budgétaire, comme disait Véronique tout à l'heure, il n'y a pas que du financier, le projet de dispositif de réussite éducative sur lequel nous travaillons, derrière ce sont des enfants. J'ai eu grand plaisir à participer au goûter de fin d'année qui a été organisé mercredi dernier, d'avoir la bonne surprise de voir beaucoup de partenaires présents et surtout de voir beaucoup d'enfants et beaucoup de parents qui se sont investis dans la démarche et qui sont même venus un mercredi après-midi faire un goûter pour une ... faire un bilan de fin d'année. On voit que ça marche, il y a beaucoup d'enfants, il y a beaucoup de parents, il y a beaucoup de partenaire, c'est pour ça que je vous propose d'adopter cette délibération. On le disait tout à l'heure c'est un investissement là aussi pour la Commune mais il n'y a pas que du financier et si on n'arrive ne serait-ce qu'à aller chercher un enfant à un moment important dans sa vie et éviter qu'il décroche, c'est important. Et c'est le sens de la délibération qui vous est proposée page 157 où on vous rappelle tous les budgets préalablement et on vous propose de décider de conforter sur le territoire de la Commune de Sin-le-Noble le « Dispositif de Réussite Educative », pour l'année 2018, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

On demande au CCAS d'être la structure juridique porteuse du dispositif de réussite éducative (DRE) et de décider son pilotage par le service politique de la Ville et démocratie participative en lien avec le service des écoles.

On valide le principe des actions qui seront décidées par le Conseil d'administration du CCAS.

On décide d'apporter au CCAS le complément de subvention résultant de la mise en œuvre de ce DRE selon un décompte qui sera fait en fin d'actions.

On décide d'apporter au CCAS les moyens humains et techniques en les valorisant et en les facturant au CCAS pour que celui-ci puisse justifier des dépenses et obtenir les financements annoncés à hauteur de 65% et conformément au délibération du précédent Conseil municipal du 13 novembre 2017, on vous rappelle que nous avons validé l'ingénierie de la réussite éducative par le recrutement un coordonnateur du dispositif, et d'un référent famille.

On vous précise que cette action fera l'objet d'un bilan provisoire en fin d'exercice budgétaire.

Et on vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Des questions ? des remarques ?

Y a-t-il des abstentions ? des voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : C'était la dernière de ce Conseil municipal, la dernière de l'année. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous, en vous remerciant d'avoir traversé cette année ensemble pour essayer de redresser la barre.